

Identité du Var ...

les paysages



JUILLET 2011 - K620 V DEF (FT 6 96 10 9)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var

Palais Liberté - 17 place de la Liberté - BP:5512 - 83 098 Toulon Cedex - Tel : 04-94-22-65-75 - Fax : 04-94-22-65-79

SOMMAIRE

PRÉAMBULEP.5

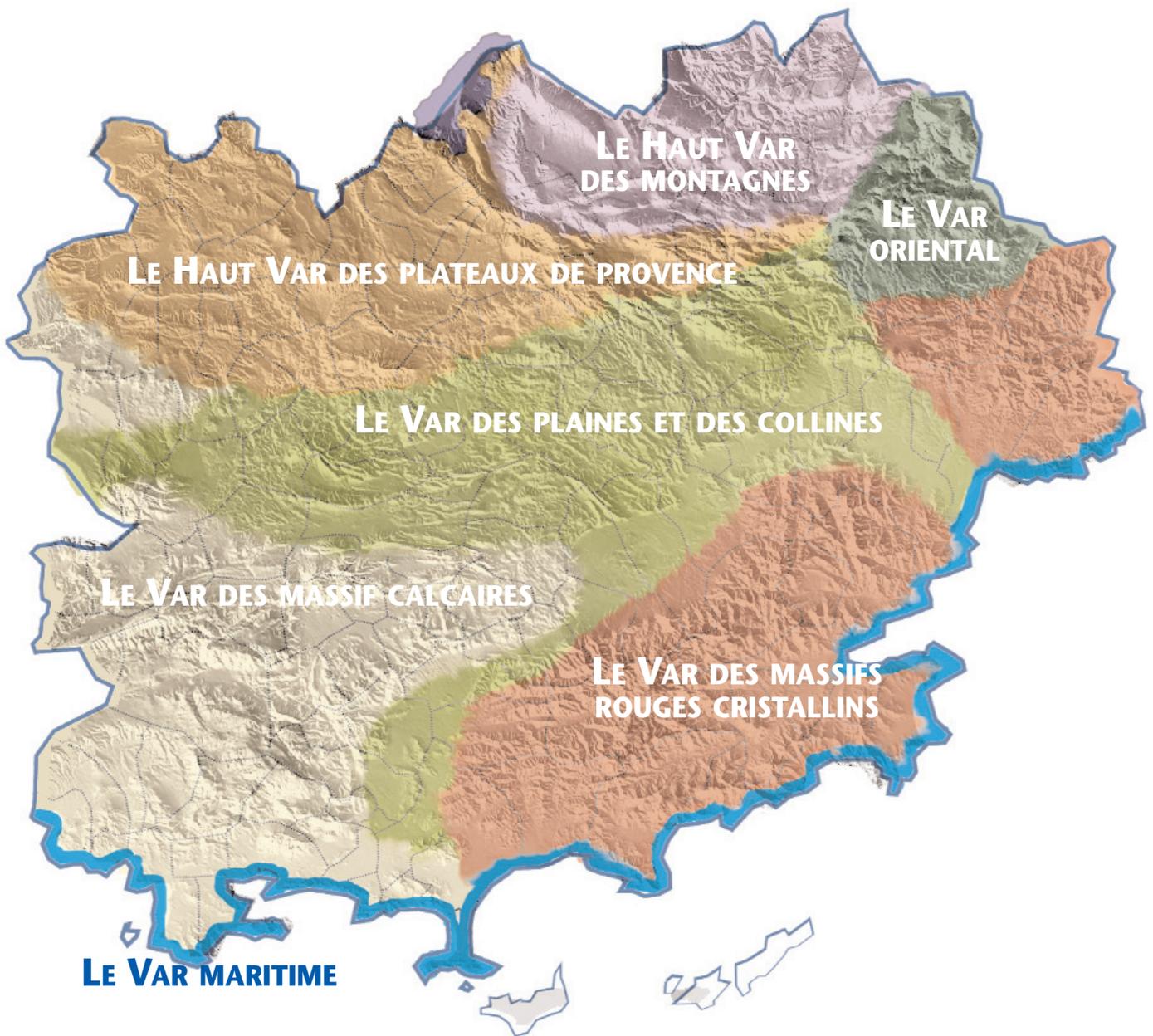
I- LES 7 PAYSAGES VAROISP.11

- 1/ Le Var des Massifs calcairesp.11
- 2/ Le Haut Var des plateaux de Provencep.15
- 3/ Le Haut Var des montagnesp.19
- 4/ Le Var des Plaines et des Collinesp.23
- 5/ Le Var des massifs rouges cristallinsp.27
- 6/ Le Var orientalp.31
- 7/ Le Var Maritimep.33

II- LES RECOMMANDATIONSP.39

- 1/ Les espaces de "nature"p.39
- 2/ Les espaces agricolesp.41
- 3/ Les espaces routiersp.46
- 4/ Les espaces urbainsp.50
- 5/ Les ambiancesp.53

CONCLUSIONP.72



PRÉAMBULE

La connaissance et "re-connaissance" des paysages est le préalable à toute action d'aménagement.

3 grandes références paysagères marquent le Département du Var :

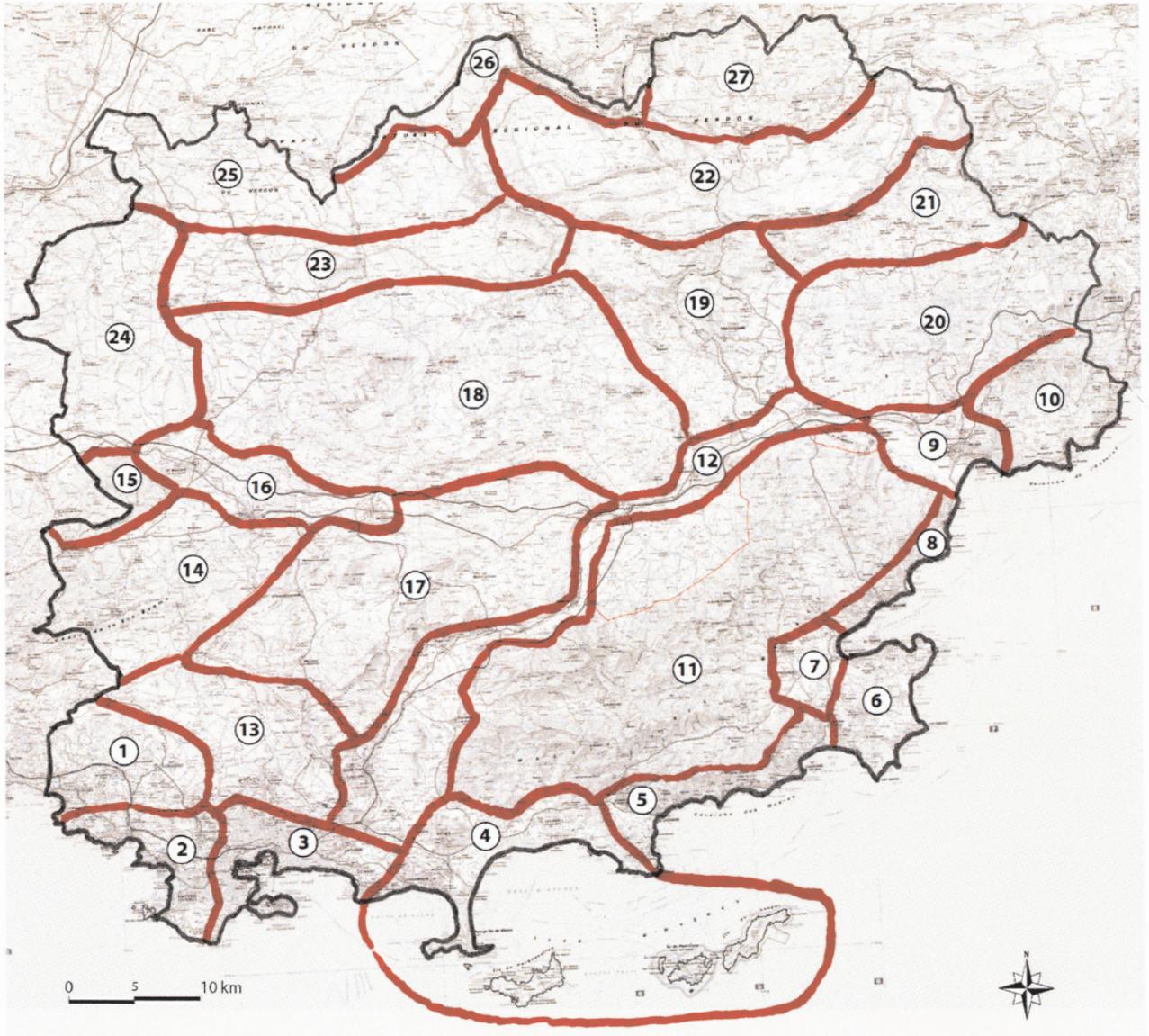
Le littoral : avec 432 km de côtes, le Var est le département méditerranéen français doté de la plus grande façade maritime...un littoral, resté naturel sur une grande partie de son linéaire qui offre des paysages multiples, façonnés par de nombreux caps, pointes, baies, rades, îles.

La forêt : particulièrement variée, du fait de la diversité géologique et climatique, elle est essentiellement composée de grands couverts de **maquis** (*chêne liège, châtaigniers*) que l'on retrouve dans les massifs cristallins aux sols acides et de **garrigue** (*chênes kermès, cyste, romarin..*) pour les sols des massifs calcaires. Près de 70% de la surface du département est boisée (*soit 341 000 hectares de forêts*), ce qui lui vaut l'appellation de " Département Vert ", et département le plus boisé de France.

Les collines : les motifs emblématiques de ces paysages sont **les villages perchés**, forme d'implantation de l'habitat héritée du castrum ou castelum médiéval (*X^e et XII^e siècle*), qui se caractérise par un habitat groupé, resserré sur une éminence autour du clocher et de son campanile. **Les restanques** et leur soutènement de pierre sèche qui forment le socle de ces villages, ainsi que **les oliveraies et vignobles** viennent compléter la représentation de cette typologie paysagère.

Le CAUE du VAR a mené une réflexion préalable à l'élaboration d'une charte paysagère départementale qui a révélé **7 grandes identités paysagères** (cf-carte) :

1. Le Var des massifs calcaires
2. Le Haut Var des plateaux de Provence
3. Le Haut Var des montagnes
4. Le Var des plaines et des collines
5. Le Var des massifs rouges et cristallins
6. Le Var oriental
7. Le Var maritime



1		Le bassin du Beausset	14		La Sainte-Baume
2		Le littoral occidental	15		Les Monts Auréliens
3		La rade de Toulon	16		La plaine de Saint-Maximin et de Brignoles
4		Hyères et les îles d'Or	17		Le Val d'Issole
5		La corniche occidentale des Maures	18		Le Centre Var
6		La presqu'île de Saint-Tropez	19		Le bassin de Draguignan
7		La plaine de la Giscle	20		Les massifs du Tanneron et de la Colle du Rouet
8		La corniche orientale des Maures	21		Les coteaux et bassin de Fayence
9		La basse vallée de l'Argens	22		Les Plans
10		L'Estérel	23		Le Haut-Var
11		Les Maures	24		Les collines de Riens
12		La dépression permienne	25		Le Bas Verdon
13		Le plateau de Siou Blanc	26		Les gorges du Verdon et le lac de Sainte-Croix
			27		L'Artuby

Ce travail a été complété en 2007 par la DIREN PACA et la DDE 83 à travers l'élaboration d'un **Atlas des paysages du Var** : un outil de connaissance du département dont l'objectif est de permettre à chaque acteur du paysage (*collectivités locales et territoriales et leurs services, urbanistes, professionnels de l'aménagement, organismes gestionnaires, services de l'Etat...*) d'adapter ses projets, ses modes de gestion, ses méthodes d'intervention aux spécificités de chacune des entités paysagères.

Sur la base d'une méthodologie pluridisciplinaire et de recherches exhaustives, l'étude a pu ainsi identifier 27 entités de paysages, soit 27 ensembles de paysages présentant les mêmes particularités morphologiques, géographiques et culturelles (Cf liste et carte de localisation).



Aujourd'hui, ces paysages connaissent de profondes mutations sous les effets conjugués de :

- la nature (*enfrichement, enfermement des sites, érosion...*)
- l'économie (*arrachage des vignes, déprise agricole...*)
- la démographie (*étalement urbain, prolifération pavillonnaire, mitage des espaces ruraux...*)
- l'aménagement du territoire (*routes et zones d'activités*)
- la pression foncière qui provient de toute part, de l'Ouest (*Agglomération Aix Marseille*), de l'Est (*Agglomération Cannes/Antibes*), du Nord (*projet Iter*), pression de l'activité touristique sur le littoral. Ce développement urbain exogène, grand consommateur d'espaces, est un des facteurs les plus importants de la mutation rapide et profonde des paysages.

Parmi les autres facteurs, on trouve aussi le développement de la forêt de pins d'Alep, qui constitue un mouvement continu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, rendant plus importants et plus fréquents les incendies.

La pénurie d'eau, consécutive au changement climatique, qui engendre une mortalité anormale des végétaux des ripisylves et des couverts de chênes verts, la remontée vers le Nord de certaines espèces.

A terme, l'évolution paysagère produite par les processus naturels générés par le bouleversement climatique va être renforcée par les mutations d'ordre économique et technique qui y sont liées.

Mais pour qu'un « Projet-Paysage » ait des chances de réussir, il faut qu'il soit pris en main par l'ensemble de la population et bien sûr que cette "citoyenneté active" soit soutenue par une volonté politique forte.

Ce document est tout d'abord un instrument de découverte et de compréhension des paysages. Il est un outil de sensibilisation aux enjeux, permettant de définir les orientations, les choix en matière d'aménagement en fonction des potentialités et des contraintes paysagères.

Il est une base de réflexion pour la dimension paysagère des actions, depuis l'affectation des sols, la programmation des projets et leur réalisation.

Il ne se veut ni exhaustif ni recueil de recettes et l'intervention de professionnels du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi que de l'aménagement du territoire, pour mener à bien ces projets, demeure nécessaire.

1/ LE VAR DES MASSIFS CALCAIRES.....

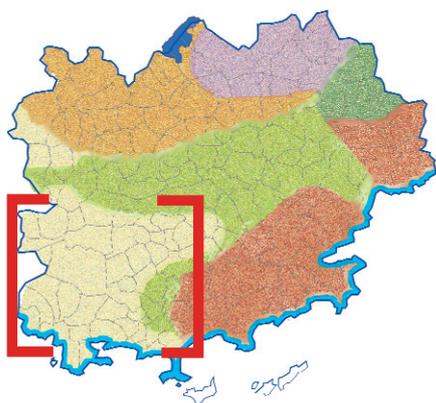
FAIT RÉSONNER LES NOMS DE CÉZANNE ET PAGNOL

Remontant aux temps géologiques les plus reculés, ces massifs d'un blanc lumineux et porteurs de l'âme de la Provence se répartissent en 2 sous-ensembles.

1/ Des reliefs énergiques, de taille imposante dominant la mer (*Gros Cerveau, Mont Caume, Mont Faron, Coudon, Barres de Cuers*). Les forêts de piémont y sont en général constituées de pins d'Alep et plus rarement de chênes verts. Les garrigues à chênes kermès occupent une place importante.

2/ Des barres rocheuses, plus à l'intérieur, souvent exposées en flanc nord contrastent avec les paysages de plaine environnants (*bassin agricole de Saint Cyr-Le Beausset, de Sianes..*). Ce sont les extrémités de la Sainte-Victoire, (*la Sainte-Baume, les Monts Auréliens, la Loube*). Leurs versants nord sont couverts de forêts de chênes pubescents, de pins sylvestres et d'une belle hêtraie à la Sainte-Baume (*plateau du Plan d'Aups*).

L'habitat, à l'origine regroupé en village ou hameaux aux sommets des collines, est descendu dans la plaine, cohabitant avec les propriétés vinicoles.



Le Bassin du Beausset, est une vaste cuvette enserrée d'un arc collinaire, dominé par la longue crête de la Sainte-Baume et parcouru de nombreux cours d'eau et affluents. Le paysage est marqué par les villages perchés qui dominent les hameaux de plaine, les terrasses de cultures et de vignes essentiellement (AOC), les cabanons qui jonchent les parcelles agricoles, les bastides et leurs parcs en pied de massif, les lignes de cyprès, les alignements de platanes... Les espaces sont soumis à une forte pression de l'urbanisation.



Le plateau de Siou Blanc, espace semi-fermé, constitue une vaste étendue calcaire creusée par des grottes, des cavités, et sources de résurgence. L'espace forestier est constitué de chênes verts et blancs, de conifères (*pins d'Alep, forêt mixte sur les pourtours*). L'habitat y est rare (*Le Revest-les-Eaux étant le plus gros village*), tout comme les voies de circulation, l'unique voie coupant le plateau en son centre étant la route forestière reliant Signes à Solliès Toucas.



Le massif de la Sainte-Baume, formant une longue barre rocheuse de 12 Km de long, présente un relief impressionnant. Les milieux naturels y sont très contrastés (*hêtres, tilleul, houx, ifs, chênes verts, blancs, érables, pins d'Alep et sylvestres..*), la faune remarquable.

L'agriculture fragile est en régression : les parcelles agricoles sont dédiées à la vigne (*Saint-Zacharie*), ainsi qu'aux cultures céréalières et fourragères.

La population se regroupe dans les villages situés au pied de la Sainte-Baume et dans quelques hameaux dispersés.

S'agissant d'un site à vocation culturelle de renommée internationale et de loisirs verts, le massif est soumis à une très forte fréquentation touristique et fragilisation.

Le Val d'Issole présente un relief contrasté de massifs austères et secs entre des bassins agricoles occupés essentiellement par la vigne qui occupe 50% de la surface agricole utile (SAU).

Les forêts de feuillus (*chênes pubescents, verts*) et quelques forêts de conifères (*pin d'Alep*) constituent l'espace forestier qui est très étendu.

Les villages, nombreux et de petite taille sont situés dans la plaine. Mais au regard de la pression urbaine, de nouveaux secteurs d'habitat fleurissent autour.



Les Monts Auréliens, massif vide et sauvage, dont l'origine est identique à celle de la Sainte-Baume, est une vaste étendue de garrigue. Les axes de circulation contournent le massif.

L'agriculture et la viticulture se maintiennent. Les espaces naturels sont à préserver et à valoriser.

La Plaine de Saint-Maximin-Brignoles est formée de 2 plaines, limitées par des reliefs de 450 à 550 m, entourées de roches calcaires dont les sols sont constitués d'alluvions (*sols argileux et riches*). La végétation est rivulaire (*haies, lignes de canne, arbres isolés entre les champs*).

La surface agricole utilisée est faible (12%), et la vigne a du mal à se maintenir. L'espace forestier est fragmenté en plaine, composé de feuillus (*chênes pubescents*) en peuplement mixte avec conifères.

Les villes, placées sur la voie romaine offrent des silhouettes fortes et imposantes, dans le paysage. Les centres anciens sont dotés d'un patrimoine architectural et historique de qualité qui constitue un fort potentiel d'attractivité.

Cette zone est toutefois aujourd'hui soumise à une forte pression foncière et urbaine provenant des Bouches-du-Rhône, fragilisant les atouts des formes urbaines existantes.



2/ LE HAUT VAR DES PLATEAUX DE PROVENCE...

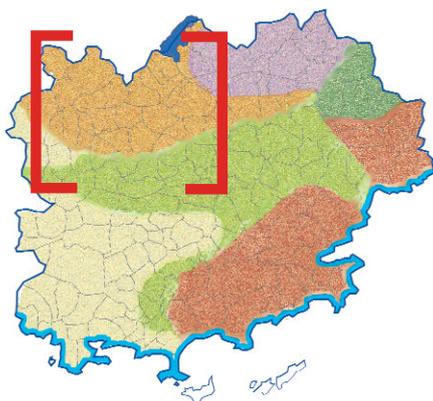
FAIT RÉFÉRENCE AUX PAYSAGES DE GIONO

C'est un paysage peu accidenté qui semble rester dans un rythme immuable.....Oliviers, vignobles, céréales, forêts (*pins d'Alep, chênes verts et pubescents*), et garrigues à romarin se répartissent inégalement sur les pentes.

Sur les routes sinueuses, on peut encore croiser quelques bergers avec leurs troupeaux.

Le paysage tend à se refermer, du fait de l'abandon par l'homme.

On y trouve des maisons isolées mais surtout, sur les éminences rocheuses ou à flanc de colline, des villages d'une étonnante diversité où la rudesse de la pierre est souvent apparente par son aspect et sa couleur terre de sienne.



Les collines de Rians présentent un contraste fort entre plaines d'altitude (250 à 350 m) cultivées et irriguées par de nombreux cours d'eau (*l'Arc, le Vallat du Carmé*) et canaux et collines boisées (450 à 650 m).

La SAU représente environ 15%, la viticulture domine, avec une augmentation des surfaces AOC. Le pastoralisme y est encore présent.

L'espace forestier est composé de feuillus (*chênes verts et blancs*), avec des zones de garrigue et forêts de conifères (*pins d'Alep*).

En dehors de quelques hameaux qui ponctuent les hauteurs, les massifs collinaires sont vides. L'habitat est concentré dans les zones de plaine, sous forme de hameaux, ainsi que le réseau viaire.

La structure paysagère est marquée par la présence des murets en pierre sèche en limite de parcelles ou sur les terrasses agricoles, les alignements de platanes en entrées de village.

Une urbanisation nouvelle gagne les versants boisés. Les poches agricoles au pied des villages et du piémont viticole de Pourrières sont économiquement fragiles face aux pressions foncières.

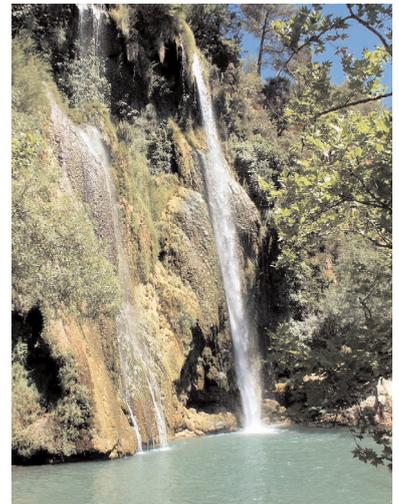
Le Bas Verdon est constitué de reliefs modérés, avec des vallées étroites séparées par de vastes massifs dont les sommets culminent à 600-700 m. Cette zone, qui constitue l'entrée du département, est dotée d'une influence montagnarde alpine encore teintée de Méditerranée.

L'eau y étant rare, des ouvrages hydrauliques ont dû être construits.

L'espace naturel se compose de garrigue et taillis de feuillus (*chênes verts*).

La surface agricole utile y est importante représentant 1/4 à 1/3 du territoire selon les communes ; ce sont les grandes cultures et superficies en herbe qui dominent. L'élevage (*ovins, caprins*) est encore présent.

La silhouette des villages est forte : ils sont édifiés sur une



butte, à proximité d'un terroir cultivé, sur socle de terrasse de pierre sèche. Le paysage est également marqué par un réseau de fontaines et d'équipements liés à l'eau.

Les socles des villages subissent aujourd'hui un enrichissement, l'extension de l'urbanisation s'établit en plaine et sur les rebords des collines basses et boisées.

La garrigue et les boisements dégradés sont le résultat des incendies, des coupes excessives et des pâturages mal maîtrisés.



3/ LE HAUT VAR DES MONTAGNES...

ABRITE LE PLUS HAUT VILLAGE : BARGÈME À 1097M D'ALTITUDE

Ce paysage au relief mouvementé est caractérisé par les Plans de Canjuers, s'étirant entre Aiguines et Mons, le grand Canyon du Verdon, les plus hautes montagnes du département (*le Lachens, le Brouis, le Grand Margès, la Malay*), situées au Nord de ces hauts plateaux steppiques, en continuité avec les Préalpes de Grasse.

A l'ubac, on distingue des forêts de hêtres et de conifères qui ne poussent qu'en altitude.

A l'adret, la végétation se partage entre des landes (*genêts cendrés, buis*) et des forêts claires de chênes pubescents et pins sylvestres.

L'habitat, regroupé en hameaux y est rude et sauvage avec des façades fermées sur elles-mêmes où la lumière n'entre qu'avec parcimonie.



Les Gorges du Verdon avec le Lac de Sainte-Croix constituent un véritable monument naturel partagé entre le Var et les Alpes de Haute-Provence, formé d'un grand canyon dominé par des sommets qui culminent à 1500 mètres. Les milieux sont très diversifiés et de grand intérêt...

La SAU est très faible. Le territoire est essentiellement doté d'une grande variété d'essences d'arbres (*chênes verts, blancs, hêtres, pins sylvestres, tilleuls, oliviers, sorbiers, érables*).

Il s'agit d'un espace fragilisé par la dispersion de l'urbanisation sur les pentes boisées, malgré les risques d'incendie, le manque d'harmonie de l'architecture des nouvelles constructions (*formes et couleurs*), la pression de la fréquentation touristique sur les berges du lac....



L'Artuby, offre un avant-goût alpin, avec ses vallées encaissées et plus verdoyantes, son relief chahuté et fermé, ses versants abrupts. Si les hauteurs sont sèches, de nombreux cours d'eau sillonnent les fonds de vallon (*Artuby, Jabron...*). Il s'agit d'une entité paysagère très boisée, la principale essence de résineux étant le pin sylvestre.

La surface agricole utile déjà très importante a même tendance à augmenter. L'habitat est rare et parsemé ; les villages aux silhouettes fortes dominées par leur clocher sont situés en fond des vallons ou en situation dominante sur les versants rocheux. On y trouve aussi de nombreux hameaux isolés aux fermes massives. Si les extensions villageoises se font de façon éparse, les rénovations du bâti se multiplient. Les routes sont de grande qualité.

Les pins sylvestre ont souffert des fortes chaleurs entraînant la mortalité d'une partie du peuplement, générant un fort impact visuel sur le paysage.



Le Haut Var forme une vaste étendue peu pentue et très boisée ; les contraintes climatiques et géologiques ont entraîné le développement de maigres taillis de chênes verts et pubescents.

La SAU est importante, représentant de 1/4 à 1/3 des



superficies communales ; elle est occupée par les cultures fourragères, les oliviers en terrasses à Aups et Tavernes. La viticulture est en déclin.

L'espace forestier dense est composé de forêts mixtes (*chênes blancs et pins d'Alep*) et de forêts de conifères (*pins sylvestre et d'Alep*).

Les centres des villages établis au Moyen-Âge sont groupés autour d'un château. Les places sont ombragées par les platanes.

Les structures paysagères sont marquées par les murets en pierre sèche (*clôture et petit patrimoine*), les simples ou doubles alignements de platanes.

Les Plans constituent une terre âpre et austère, un vaste espace désert, avec des altitudes culminant de 800 à 900 m. L'Artuby a creusé son cours au sein du grand Plan de Canjuers. L'espace naturel est formé d'une végétation basse, steppes à base de graminées.

L'espace agricole est quasiment absent, malgré la subsistance d'une activité pastorale (*élevage ovin et caprin*).

La quasi totalité de cette entité est considérée comme un espace forestier où la garrigue s'étend à perte de vue, avec forêt de chênes pubescents et verts, et présence de pins sylvestre à l'extrême nord-est.

En dehors des restes de ruines et des abris pour l'élevage, les Plans comptent peu de constructions. Ils sont traversés par deux routes départementales.

La structure paysagère est marquée par la présence de fossés et cours d'eau soulignés d'une ligne végétale dans les collines de fond de vallon. Tilleuls et marronniers accompagnent les grandes bâtisses.



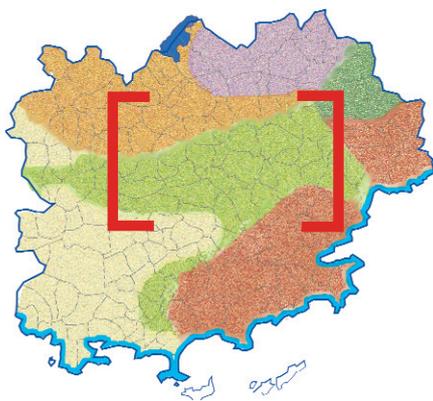
4/ LE VAR DES PLAINES ET DES COLLINES....

UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION...

Les reliefs sont assez mous, constitués de collines alternant avec de petites plaines. L'eau y est omniprésente, les paysages extrêmement variés.

Aujourd'hui, avec le recul de l'agriculture, on assiste à une transformation profonde des paysages, de plus en plus marqués par la présence d'arbres (*bocage, alignement..*) qui tendent à refermer l'espace.

L'habitat, isolé pour les grands domaines agricoles, s'est implanté en village, au pied de collines. Les cabanons et dépendances agricoles qui jalonnent la plaine restent les témoins de la tradition agraire...



Le bassin de Draguignan présente un relief collinaire à l'Ouest et massif boisé sous la barre calcaire des hauts plateaux. La densité urbaine et viaire décroît en remontant vers le Nord depuis le sillon permien.

L'eau y est omniprésente. La Nartuby traverse les Gorges de Châteaudouble pour rejoindre l'Argens au Muy.

Les sommets sont boisés (*chênes blancs et verts*), les sous-bois constitués de garrigue ou de maquis. Les zones humides et bords de rivière accueillent des frênes et des acacias.

La surface agricole utile est assez faible (*10 à 15% du territoire*), les espaces forestiers sont importants surtout au Nord.

Draguignan, situé au débouché des gorges de Châteaudouble au bord de la Nartuby, dans un bassin en limite de montagnes, offre un caractère urbain peu présent dans le Var hors littoral.

Les villages alentour sont implantés sur des buttes ou à flanc de relief.

La structure paysagère est caractérisée par l'utilisation d'arbres de haute tige (*platanes, tilleuls, marronniers*) en arbres d'alignement le long des voies publiques et privées, la présence de chapelles ou ruines au sommet de certaines collines.

Le territoire est soumis à une forte pression d'urbanisation, surtout au Sud. Le paysage qui en résulte est de qualité médiocre (*éclatement urbain pavillonnaire, zones d'activités disparates, profusion de panneaux publicitaires...*). Les bassins à l'Est et à l'Ouest sont soumis à la déprise agricole et à la pression foncière.

Le Centre Var constitue un labyrinthe de vallons dans un ambiance collinaire très boisée. Les collines d'environ 200 à 300 m de hauteur sont séparées par des vallées qui s'élargissent en petites plaines cultivées. L'eau y est également très présente (*bassin versant de l'Argens, Lac de Carcès..*) La SAU représente de 10 à 30 % des surfaces communales, avec la viticulture comme culture dominante (AOC) sur Carcès et Cotignac.



Les villages situés au sommet des buttes dominent les cours d'eau, l'eau étant présente partout dans de nombreux cœurs de villages.

La Dépression permienne forme un sillon long et étroit, large de 2 à 10 km et long de 50 km environ. Il s'agit d'une plaine irriguée par de nombreux cours d'eau (*l'Argens, le Capelan, la Florieye, l'Aille, le Réal Collobrier, le Gapeau et affluents...*), où l'agriculture tient donc une place importante et où l'espace forestier est quasiment absent.

La SAU représente de 15 à 30% (*voire 40 % dans certains secteurs*). La viticulture est dominante, les autres cultures se partageant entre vergers, labours, oliviers, et horticulture ornementale.

C'est une entité densément peuplée (*nombre important de villages et petites villes, avec un patrimoine historique riche*) et un axe de circulation majeur, très fréquenté car il permet de rejoindre le Nord et le Sud du département.

La pression foncière est très forte.

Le patrimoine architectural et historique reste à mettre en valeur, la richesse écologique liée aux cours d'eau et ripisylves est à maintenir.



5/ LE VAR DES MASSIFS ROUGES CRISTALLINS...

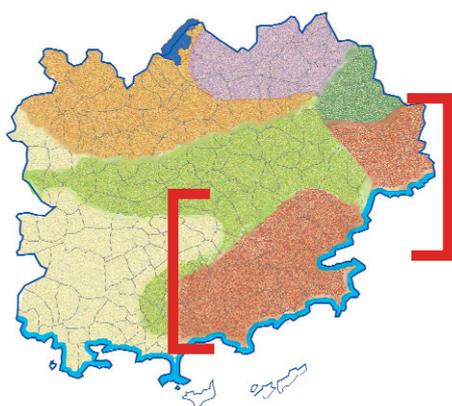
EXCEPTION GÉOLOGIQUE DE LA PROVENCE CALCAIRE...

Le versant sud des Maures est formé de collines aux pentes assez fortes dont le couvert végétal a été dégradé par les incendies (*lande, pelouse sèche, maquis dense à bruyère et à arbousier mimosa*).

Sur le versant nord, les forêts de Pignans, Collobrières, Gonfaron, Les Mayons, La Garde-Freinet et Les Arcs sont constituées essentiellement de chênes verts, liège et pubescents, de châtaigniers, de pins d'Alep, pins parasols, le pin maritime tendant à disparaître.

Les massifs de l'Estérel, du Tanneron, de la Colle du Rouet et le rocher de Roquebrune présentent à la fois des aiguilles escarpées et des reliefs plus mous. La végétation est sensiblement la même que dans les Maures, avec de beaux peuplements de mimosas (*Massif du Tanneron*).

L'habitat y est peu présent ou regroupé en fond de vallée, perdu dans la forêt.



Les Maures forment un massif sombre et austère, fait de collines entrecoupées de vallons, dotées d'un relief accidenté et peu accessible. Les précipitations y sont plus importantes que dans le reste du département, et un grand réseau hydrographique irrigue tout le massif.

Une partie du massif est recouverte d'une forêt de chênes et de châtaigniers qui sont entretenus et exploités, chênes liège, chênes verts se mêlant à de nombreuses autres espèces (*pins sylvestres, maritimes, parasols, pubescents...*). Une grande partie de la forêt est domaniale et de nombreux incendies ont détruit la strate arbustive.

Sur la SAU qui représente 10 à 15 %, 75 % est occupée par les vignes cultivées en terrasse. On y pratique l'apiculture.

Il y a peu de villages mais surtout des hameaux.

Le massif est peu pénétré.

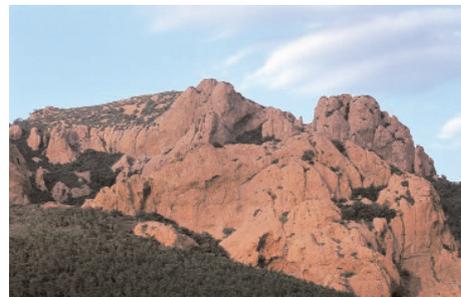
Le territoire est soumis à la déprise agricole, à un risque d'incendie important et à une pression urbaine, notamment sur les franges du massif et en périphérie immédiate des villages et hameaux.

L'Estérel, par rapport aux Maures offre des contrastes violents de couleurs (*pourpre des roches, vert et argent des pins*) et constitue un massif sauvage, aux pentes escarpées, au relief chahuté, ponctué de nombreux pics, doté d'une côte rocheuse qui se découpe en criques et caps. Parcouru de nombreuses sources, il est découpé de torrents côtiers au fonctionnement d'oued.

L'espace naturel est constitué de pins, chênes liège, châtaigniers, charmes, figuiers, oliviers, maquis avec une végétation de type tropical (*palmiers, eucalyptus, agaves, figuier de Barbarie*).

L'agriculture y est peu présente (*5% de la SAU*) et les terrasses de cultures ont été abandonnées.

Les habitations se limitent aux zones littorales et autour des Adrets, l'extension du bâti est limitée par les mesures de protection du massif, qui fait l'objet malgré tout d'une forte fréquentation.



Les Massifs de Tanneron et de la Colle du Rouet dont la nature des roches prolonge celle des Maures et de l'Estérel offrent également des contrastes de couleurs intenses.

Les altitudes sont moyennes (*entre 500 et 600 m*).

Sur le plan hydrographique, le massif est parcouru par de nombreux cours d'eau (*l'Endre, le Riautard, le Balvet*), affluents directs ou indirects de l'Argens ou du Reyran.

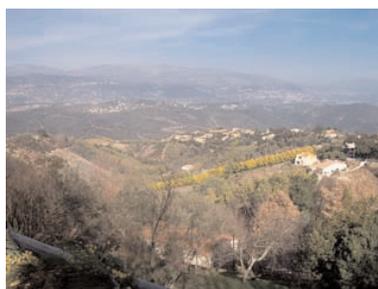
Par ailleurs, le Lac de Saint Cassien, construit en 1964 (430 h), constitue un espace attractif majeur au cœur du massif.

Les massifs boisés sont de qualité (*pins d'Alep, pins parasols, chênes verts, liège*). On y trouve aussi des espaces de maquis (*ciste, bruyère, arbousier*), ainsi que des clairières ponctuées ou cultivées. Les zones humides sont aussi des milieux très riches.

La SAU (surface agricole utile) est faible et même très faible sur certaines communes. L'espace agricole est en polyculture: si les grandes cultures et cultures fourragères dominent avec une tendance à augmenter, la vigne et l'olivier disparaissent. On y cultive aussi les vergers, légumes, plantes ornementales...avec le cas particulier de Tanneron dont 85% de la SAU est en horticulture ornementale (*culture du mimosa depuis 1835 et de l'eucalyptus*).

Si l'habitat est dispersé sur la commune de Tanneron, la Colle du Rouet, Saint-Paul et Bagnols-en-Forêt sont dotées de bourgs groupés. Les routes sont sinueuses et étroites comme la RD 4. Deux GR traversent l'unité.

Le secteur est soumis à une forte pression d'urbanisation sur les versants et en crête de par la proximité des Alpes-Maritimes et de l'autoroute, avec une tendance particulière à l'implantation de grands domaines privés.



6/ LE VAR ORIENTAL...

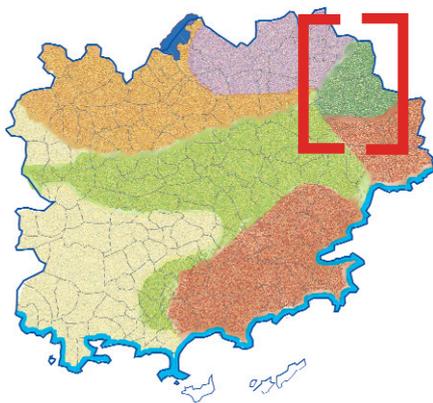
NOUS CHANTE UN PETIT AIR DE TOSCANE

Perspectives illimitées, points de vue surélevés, aménagements en terrasses, cyprès. Verticales et horizontales jouent en harmonie dans le paysage.

La dominante chromatique de cette région se répartit en deux couleurs : ocre rose minéral et vert sombre végétal.

Pays de la Siagne et de la Siagnole, l'eau y joue un rôle important (*présence de l'aqueduc romain et de nombreuses gorges*). Forêts de chênes verts ou blancs et de pins d'Alep aux adrets (*parfois de pins maritimes*), association mixte de chênes pubescents et de pins sylvestres au nord.

Sur les sommets se sont établis les villages qui progressivement ont occupé les versants des collines.



Les coteaux et le bassin de Fayence sont parcourus par de nombreux cours d'eau qui alimentent le Lac de Saint Cassien; à l'est, la Siagnole prend sa source sous Mons, en limite du département, la Siagne a creusé des gorges profondes et étroites.

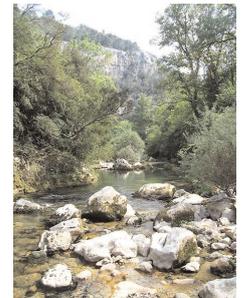
Les gorges de la Siagne constituent des milieux de grande richesse écologique notamment sur le plan de la ripisylve. (*chêne vert, charme, laurier sauce, hêtre, houx, figuier et buis..*).

La SAU dans les vallées alluviales et sur les versants en terrasse est faible. Si la culture de la rose et du jasmin jouent un rôle symbolique important, c'est la culture fourragère qui domine. L'espace forestier est composé au Nord de chênes pubescents et verts, au Sud, de forêts de conifères (*pins sylvestres, d'Alep et maritimes*).

L'habitat s'est groupé autour d'ensembles médiévaux et les silhouettes des villages perchés sont très fortes, dominées par un château en ruine ou un campanile. Le caractère architectural de type provençal est très marqué.

La structure paysagère est dominée par l'olivier, les vergers en terrasses, la pierre sèche...les marronniers et les cyprès sont présents en arbres monumentaux, les platanes ombragent les places et marquent les entrées de village.

Il existe une très forte pression démographique et foncière, notamment sous l'influence des Alpes-Maritimes dans les zones résidentielles près des villages ; il en résulte ainsi une dispersion des constructions dans le couvert boisé et les friches. Les secteurs sensibles sont soumis à la déprise agricole.

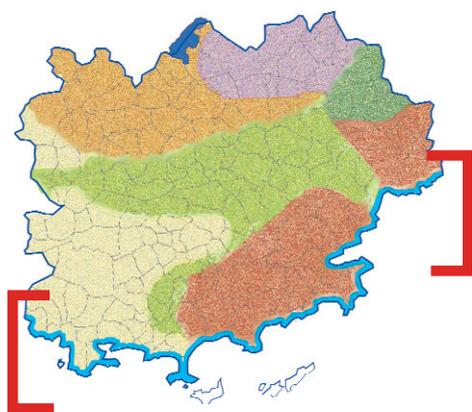


7/ LE VAR MARITIME... ÉVOQUE DÉJÀ LA RIVIERA

Célèbre pour sa lumière et ses couleurs, il fut une véritable source d'inspiration pour de nombreux peintres contemporains (*Bonnard, Matisse, Derain, Braque, Dufy.*)

Paysage remarquable d'îles (*Porquerolles, Port-Cros, Les Embiez...*), de presqu'îles (*Giens, Saint-Mandrier.*), de marais (*Hyères, Fréjus...*), ponctué par des stations balnéaires parfois prestigieuses, qui s'égrènent le long d'un littoral abrupt et découpé, calcaire à l'Ouest et cristallin à l'Est.

A côté de la variété des essences végétales (*platanes, pins d'Alep ou maritimes, chênes verts ou liège, palmiers et plantes exotiques*), on retrouve une grande diversité architecturale.



Le Littoral Occidental offre une côte très découpée, avec une alternance de baies et de caps dominés par les barres calcaires. Les espaces non urbanisés y sont rares, en dehors des caps et sommets des massifs.

La SAU est faible, occupée par 1/3 de vignes, 1/3 de grandes cultures et 1/3 d'horticulture ornementale et pérenne (*l'olivier*). Le Gros Cerveau est recouvert de chênes verts, pins et garrigue, les caps et collines qui surplombent l'agglomération sont boisés de pins.

L'intensification de l'urbanisation liée à l'avènement du chemin de fer, du tourisme balnéaire, et à l'influence croissante de Marseille et Toulon, a généré un tissu dense en chapelet le long des côtes.

L'urbanisation demeure toujours en forte croissance, l'agriculture décline, et les espaces naturels sont soumis à une forte fréquentation.

La Rade de Toulon, se développe le long d'une bande littorale étroite coincée entre le Mont Faron (584 m), la presqu'île du Cap Sicié à l'Ouest, le Cap de Carqueiranne à l'Est et la presqu'île de Saint-Mandrier au Sud.

La côte découpée offre une alternance de rochers et de plages de sable.

Les rares secteurs de nature font l'objet de protections importantes de par les contraintes naturelles.

La SAU, quasi nulle se partage entre vignes, maraîchage et horticulture ornementale.

Les hauteurs calcaires sont boisées de pins et chênes verts, les espaces cristallins non urbanisés sont recouverts de maquis et pins d'Alep.

La structure paysagère est marquée par la présence du port militaire et de l'arsenal, un front urbain constitué de barres d'immeubles, la présence des forts sur les hauteurs, les sommets boisés en arrière-plan, des côtes rocheuses et sablonneuses. L'urbanisation ne cesse de croître dans un espace confiné; le patrimoine culturel et architectural est à mettre en valeur, les espaces naturels résiduels sont à mieux protéger.



Hyères et les Iles d'Or constitue une plaine littorale entourée de collines, avec côtes rocheuses et longues plages de sable fin. Les côtes des îles sont rocheuses. De nombreuses sources alimentent le secteur et sont à l'origine de la vocation thermique de Hyères.

Les massifs cristallins sont recouverts de chênes liège, pins (*maritime et parasol*), arbustes (*arbousier et bruyère arborescente*), les reliefs calcaires quant à eux étant recouverts de pins d'Alep, chênes verts et pubescents. La presqu'île de Giens est occupée par le maquis et la pinède.

Les plaines sont intensément cultivées : l'horticulture ornementale (*palmiers, roses..*), maraîchage et vignes (*Côtes de Provence AOC*) occupent la majeure partie de la SAU, en augmentation depuis 2000, dans certaines zones.

L'entité est composée d'une ville principale, Hyères-les-Palmiers qui regroupe la majorité de la population, de hameaux agricoles et ruraux apparus avec l'essor de l'agriculture à partir du XIX^{ème} siècle. Une ville nouvelle se constitue aussi autour du port.

Avec 1/4 de résidences secondaires, Hyères a une vocation touristique forte.

Les milieux sont fragiles et fragilisés par les pressions qui s'exercent sur ce territoire...

La Corniche Occidentale des Maures forme un véritable balcon au dessus de la mer. Les pentes étant assez fortes, les sommets séparés par une succession de cols permettent une vue panoramique du littoral.

La côte est découpée entre caps, rochers, falaises et plages de sable.

Le maquis est constitué d'arbousiers, bruyères, pistachiers, lentisques, myrtes, euphorbes arborescentes sous pinède. Les reliefs sont occupés par une suberaie littorale sèche avec un maquis bas. Le mimosa et l'eucalyptus sont des espèces présentes sur ce territoire. Entre Cavalaire et le Rayol (*sommet des Pradels*), se trouve une chênaie verte.

La SAU est très faible ; la moitié des terres est occupée par la



vigne répartie en grands domaines et l'horticulture ornementale se maintient.

En termes d'habitat, on trouve les centres historiques qui étaient anciennement des ports de pêche (*Cavalaire et Le Lavandou*) ; village perché au dessus de la plaine (*Bormes*). Les centres du Rayol et la Croix Valmer étaient restés perchés au dessus de la ligne littorale.

Aujourd'hui, une urbanisation de type pavillonnaire s'étend entre les ports et les plages.

Dans cette zone, le littoral reste protégé dans la mesure où l'urbanisation reste limitée autour des plages et petits ports des stations balnéaires, même si elle commence à gagner les versants des collines. La qualité de l'urbanisation reste à améliorer notamment au cœur des centres.

La Presqu'île de Saint-Tropez constitue un espace très protégé, prestigieux, partagé entre les grands domaines viticoles, les villas démesurées, les villages perchés pittoresques, des espaces naturels très riches de diversité et protégés.

Le relief est formé de collines (150 à 300m) entrecoupées de vallons plus ou moins larges. La côte est très découpée ; pointes et caps alternent avec de larges baies (dont l'anse de Pampelonne, plage de sable fin de renom qui s'étend sur plus de 5 Km).

La SAU représente 20% de la surface totale du territoire, occupée en majorité par la viticulture (AOC *Côtes de Provence*). Le couvert forestier est riche, composé au Sud, de conifères (*pins*), au Nord, près de Gassin, de conifères et forêts mixtes, au centre, de chênaies.

Les villages ont conservé leur silhouette ancienne que ce soit sur le littoral (*Saint-Tropez*) ou sur les sommets intérieurs (*Ramatuelle et Gassin*). Le territoire est soumis à une très forte pression urbaine avec des inégalités en termes de qualité architecturale, ainsi qu'à une saturation de l'espace et des déplacements notamment en période estivale. Le risque d'incendie y demeure par ailleurs élevé.



La Corniche orientale des Maures, à l'extrémité Est du Massif des Maures forme, comme la corniche occidentale, un balcon sur la mer, avec une côte très découpée et rocheuse, et un fort contraste entre le littoral urbanisé et les sommets désertiques.

L'espace naturel est composé de pins parasols en bord de mer, d'une végétation rase et de maquis ponctuée de quelques arbres (*pins et chênes*) sur les collines, de végétaux exotiques dans les jardins privés. L'agriculture est peu présente, en dehors des talwegs humides.

Cette zone est très densément peuplée, la pression touristique est forte, les voies de circulation sont saturées et l'équilibre fragile entre les espaces naturels et l'urbanisation, sur les versants.

La Plaine de la Giscle forme un ensemble plat et humide, sous les hauteurs arides des Maures.

Du littoral sablonneux aux versants des sommets, le dénivelé peut atteindre 250 m. La Giscle fleuve principal, et son affluent " La Mole " ainsi que plusieurs petits fleuves côtiers irriguent le territoire, où l'agriculture est très présente visuellement. La SAU occupe de 15 à 20 % du territoire, la viticulture se maintient avec la présence de grands domaines (AOC *Côtes de Provence*).

Les versants des collines sont occupés par le maquis et des boisements de pins et chênes liège.

Les villages sont situés sur les hauteurs et souvent dominés par les vestiges d'un château, l'urbanisation s'est étendue au pied des versants boisés et des plaines.

La structure paysagère est marquée par les champs de vignes ponctués de ligne de chênes ou d'oliviers, de haies, petits bosquets, cabanons...par la présence également de pins et platanes en bordure de voie.

Le territoire est soumis à de fortes pressions (*urbanisation, équipement touristique,...*), saturation de la circulation en période estivale.



La **Basse vallée de l'Argens** forme un grand espace ouvert dominé par le rocher de Roquebrune, une zone basse et plate avec un long littoral sablonneux qui marque le débouché de l'Argens à la mer.

Cette zone alluviale présente un grand intérêt écologique et fait l'objet de protections particulières : les étangs de Villepey (*propriété de 250 ha du Conservatoire du Littoral*) et domaine du Conseil Général du Var à Saint-Aygulf de 3 ha.

Si l'agriculture auparavant était dominée par la production de vin et de blé, aujourd'hui la SAU a nettement diminué pour ne représenter plus que 5 % du territoire. Les cultures de vignes (AOC) se maintiennent sur la commune de Roquebrune sur Argens, ainsi que les surfaces céréalières et fourragères (*Puget*) et le maraîchage sur Puget.

Le bâti se répartit en bordure extérieure des zones basses, sur de petites éminences dominées par un clocher.

La zone est soumise également à une forte pression urbaine, touristique et immobilière dans sa partie littorale.



1/ LES ESPACES DE "NATURE"

MONTAGNES, COLLINES, FORÊTS,

La mise en oeuvre d'une gestion raisonnée de la forêt passe par une valorisation et une protection des paysages forestiers, des milieux sensibles ainsi que par la maîtrise de l'accueil du public.

L'exploitation, l'entretien, le renouvellement, l'extension des boisements doivent être mesurés, respectueux de l'esprit des lieux, sans bouleversement brutal. Ils doivent intégrer la préservation des écosystèmes majeurs, la beauté des paysages et la préservation des ambiances à travers :

- Le maintien des continuités du couvert végétal de la forêt et de la garrigue des versants,
- Le maintien en l'état des boisements les plus beaux, avec un renouvellement des essences particulières et de la variété de la composition forestière,
- La protection des secteurs particuliers : ripisylves, zones écologiques sensibles,
- La prise en compte de la grande sensibilité visuelle des secteurs forestiers sur les versants périphériques des massifs et dans les vallées face aux aménagements des pistes de Défense de la Forêt Contre l'Incendie et à l'exploitation forestière.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

La gestion de la forêt obéira à des principes paysagers afin de ne pas induire d'effets écologiques et visuels catastrophiques.

- Les coupes éviteront :
 - de générer un "mitage" par multiplication des "trous" dans le couvert continu,
 - des formes régulières des parcelles totalement défrichées.



Forme d'exploitation à garder, tenant compte du naturel :

L'effet de découpe souple peut être une bonne solution.

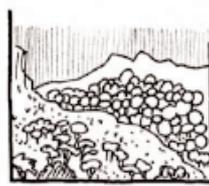


- Le reboisement respectera les échelles, les lignes dominantes du paysage, l'harmonie entre les essences, les conditions biotiques...
- L'ouverture de pistes d'accès ou l'adaptation des pistes existantes devront minimiser les talutages, s'attacher à restituer des abords végétalisés, pour réduire la perception des entailles.
- L'insertion paysagère des pistes de Défense de la Forêt Contre l'Incendie se fera par un débroussaillage sélectif en bordure de voie et par la création de pare-feux s'appuyant sur la (re)mise en culture d'espaces de transition...
- La déprise agricole faisant "gagner" la garrigue et la pinède sur les anciens terroirs (*restanques*), la remise en culture sera souhaitable dans les secteurs les plus aptes. Elle favorisera la diversité des paysages et sera un moyen de limiter les risques d'incendie.
- Il conviendra d'atténuer l'effet des coupes rases en les étalant dans l'espace et dans le temps, et d'adoucir les limites d'exploitation en jouant sur les lisières : lignes souples, coupes en dégradé.

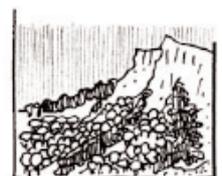
Quelques principes pour préserver des caractères paysagers majeurs.



Lisière : transition de la pinède avec feuillus garrigue



Contraste ubac, boisement feuillus dominant continu et adret, bosquets chênes et pins, garrigue, pelouse naturelle.



Reboisement : structure du paysage soulignées, feuillus dans les talwegs, résineux sur les crêtes secondaires, étagement altitudinal.



Transition maintenue et favorisée pour une ouverture paysagère : seuil col, perspective majeure...

2/ LES ESPACES AGRICOLES

LA CAMPAGNE CULTIVÉE

■ Les restanques sont une des images majeures du paysage des terroirs, un patrimoine symbolique et culturel.

Le modelé en terrasses des versants concilie les besoins en surface plane arable, la lutte contre l'érosion, l'épierrage et l'adaptation aux conditions bioclimatiques du site.

Le réseau des murets est complété par le tracé des accès, chemins encadrés de murs, sentiers, escaliers et rampes, cabanons, béals d'arrosage gravitaire, adaptés à la topographie des sites.

C'est le domaine des cultures anciennes (*oliviers, amandiers, vergers, jardins en couronne autour des villages*).

Les évolutions économiques et sociales du monde agricole ont souvent conduit à l'abandon des terrasses, qui ont été envahies par les friches, puis la garrigue, la pinède et récemment l'habitat résidentiel diffus.

Le maintien des structures paysagères du terroir sur restanques est majeur pour la préservation du caractère des sites et peut être notamment favorisé par une agriculture de coteaux dynamique (*exemple : le bassin de Bandol et la basse vallée du Gapeau*).

■ Les plaines agricoles, aux sols profonds et aux larges parcelles, où s'étalent les domaines, sont le patrimoine bâti et végétal identitaire de la campagne viticole.

Les horizontales y dominent, développant une grande sensibilité en perception visuelle.

Les linéaires arborescents des ripisylves (*voûtes végétales bordant un cours d'eau*), les alignements encadrant les chemins, les arbres et les bosquets autour des mas forment autant de motifs animant le paysage.



Les jeux de structuration, de ponctuation par la végétation et le bâti, les ouvertures et les panoramas doivent être préservés.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les collectivités locales et territoriales ont un rôle essentiel de soutien et d'impulsion à toutes les initiatives qui concourent au maintien de ces motifs paysagers.

Il s'agira, en préservant les plaines les plus significatives, de:

- Favoriser l'instauration de mesures agro-environnementales et les possibilités de reconquête des restanques.
- Garantir et renforcer la présence des exploitations et éloigner la menace de l'enrichissement. (*Contrat Territorial d'Exploitation*).
- Conforter la vocation agricole des terroirs.
- Préserver les versants de restanques les plus identitaires et les plus aptes à la reprise ou à la poursuite des activités agricoles.
- Préserver les coupures des petits bassins agricoles entre les espaces boisés et urbanisés.
- Protéger le petit patrimoine bâti, les motifs identitaires du paysage végétal, la trame des chemins ruraux et leurs éléments d'accompagnement (*murets, ponceaux et ponts, fossés,...*).
- Pérenniser l'utilisation de techniques aptes à maintenir, restaurer, entretenir et adapter les structures traditionnelles (*restanques et trames associées...*).

Coupe de principe : muret de restanque, appareillage à joints secs, alternance de boutisses, barbacanes, drainage.



Ce parcellaire, de grande dimension, se découpe, à proximité des reliefs, en lanière, face aux parallèles de la pente.

Les constructions sont toujours bâties au confront de la plaine et de la colline



LA CAMPAGNE HABITÉE

Les paysages de campagne sont riches d'un patrimoine bâti et planté qui signe l'identité provençale.

Dans l'organisation du terroir ancien, les habitations (*mas* ou *domaines*) se trouvent implantées en piémont ou en plaine, à la lisière du parcellaire cultivé, souvent au contact de la forêt ou de la garrigue.

Les cabanons, habitats temporaires ou abris à outils, ponctuent plutôt les petits bassins isolés. Il est protégé au Sud par une treille ou un feuillu (*platane* ou *mûrier*) et quelques cyprès au Nord Ouest.

L'habitat n'est jamais posé dans le paysage. Il est encadré par des aménagements d'accompagnement l'insérant dans l'environnement humanisé de la campagne (*chemins longés de murs et ombragés, restanques de piémont et surtout trame végétale*).

Le végétal participe à l'insertion dans le site, avec une fonction de protection du vent et du soleil et aussi une valeur de signal, un marquage symbolique ou social de l'espace.

Les abords du domaine sont totalement paysagers avec souvent un jardin au Sud et de grands arbres pour l'ombre, un parc arborant fièrement ses grands pins pignons, ses cèdres, l'allée d'accès encadrée de mûriers, de cyprès ou de palmiers, près du littoral.

La façade Sud du mas est précédée d'un alignement de feuillus.

Dans les plus anciennes bastides, le jardin est ordonnancé avec ses terrasses, ses jeux d'eau.

Les annexes (*hangars, caves, écuries,...*) se regroupent à proximité ou en contiguïté, formant un ensemble souvent compact de volumes associés et imbriqués.

Certains de ces domaines ont initié des hameaux (*comme, par exemple, dans le terroir du Bandol*).



ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation des potentialités et des contraintes du site permettra d'orienter les choix et d'envisager des variantes ou des solutions alternatives.

LE RELIEF, LE SITE :

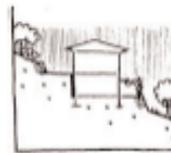
Il conviendra de composer avec le relief et les structures majeures du paysage en :

- Adaptant les projets à la morphologie et topographie des sites en évitant de les remodeler de force et de supprimer leurs formes naturelles.
- En site perché, la silhouette bâtie se découpe sur le ciel :
 - éviter un profil trop échancré, éparpillé et relier les volumes entre eux par une structure bâtie, un mur ou par une masse plantée.
 - blottir la construction sous la ligne de crête la protège des vents dominants et la fonde naturellement dans le paysage.
 - sur une pente, rechercher l'accident de terrain, l'arbre à préserver qui ancre la construction.
 - les excavations et les terrassements d'impact visuel important par les effets de remblai-déblai, les plates-formes insolites et trop grandes, sont à proscrire.
 - l'aménagement de la pente est réalisé par un système de terrasses extérieures servant de transition entre l'architecture et le sol naturel.
- Les accès, les voiries se tracent le long des courbes de niveau pour permettre des pentes douces et réduire les remblais-déblais.

LE BÂTI, LES ABORDS :

Il faut créer des relations entre les éléments bâtis par le traitement des transitions et des "vides" :

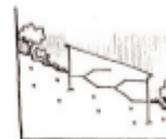
- Tirer parti des dénivellations et des restanques.
- Implanter la construction au plus près du sol sur un terrain plat.
- Maîtriser la dimension et la proportion ainsi que l'accompagnement arborescent et végétal.



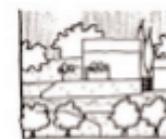
Pente forte, la maison suit la pente, encadrée de restanques créées.



Tirer parti des restanques existantes.



Volume coulé sur la pente, demi-niveau



Transitions construites et végétales

- Tirer parti des éléments accidentels, pittoresques qui fondent l'ambiance des lieux (*rochers, restanques, arbres isolés ou bosquets, murets ...*)
- Conserver les terrasses, restanques existantes qui mettent en valeur le bâti, comme un soubassement, un espace de transition entre intérieur et extérieur.
- Rester à l'échelle des murets traditionnels, pour équilibrer le volume de la construction.
- Combiner les abords par un jeu de murets, escaliers, treilles, pergolas,...

LE VÉGÉTAL, LES PLANTATIONS :

Le végétal assurera la transition harmonieuse avec le paysage et les espaces extérieurs voisins, en complément des espaces architecturés.

- La végétation ménagera des effets : transparence ou cadrage, profondeur ou mise en perspective, couverture et confort, jeux d'ombre et de lumière, marquage de l'espace, repérage, effet de masque et protection des regards, abri du vent...
- Il sera préférable de conserver ou de créer des limites végétales franches entre les parties habitées et non habitées.
- Les arbres et les haies permettront de proportionner, de repérer un passage et de minimiser l'impact d'une construction. Ils aideront à structurer l'espace.
- La végétation existante devra être respectée et la terre déplacée, réutilisée.
- Il sera préférable de planter de jeunes arbres, en s'inspirant des essences environnantes tout en évitant une palette d'espèces trop diversifiée : la juxtaposition risque d'être trop hétéroclite, l'entretien délicat (*besoins en eau différents...*)
- On préférera à la quantité des plantations, des emplacements judicieux. Leurs volumes, leurs couleurs sont en relation avec l'architecture pour une mise en valeur mutuelle.

Profiter des contraintes du terrain, car les particularités enrichissent le site et valorisent l'aménagement



3/ LES ESPACES ROUTIERS

LA ROUTE CONSTRuite

Le parcours routier est le moyen premier et privilégié de découverte du paysage.

La perception visuelle depuis la route constitue une véritable "mise en scène" du paysage. D'où l'importance de son aspect, de ses abords et de la façon dont elle se coule dans la topographie et le couvert végétal.

Les chemins ruraux au tracé ancien sont souvent bien insérés dans le site, leur échelle et le gabarit limité amenuisant les remblais - déblais.

Leur tracé se fond dans le paysage, au gré des reliefs et du parcellaire. Leurs courbes douces s'allient à la campagne dans le terroir. Les techniques de construction de l'époque, avec des ouvrages maçonnés (*de mise en oeuvre souvent remarquable*), utilisent les matériaux locaux (*soutènement en maçonnerie de pierre, parapets de ponts, murets de pierre sèche...*).

Les nouvelles conceptions (*voie nouvelle, modification de tracé*), doivent être précédées d'une évaluation des solutions alternatives et d'une étude préalable d'insertion paysagère.

En effet, il s'agit d'un projet de paysage où la prise en compte du contexte doit orienter la définition des emprises et des choix techniques.

Le recalibrage du réseau routier doit inspirer les plus grandes précautions, les routes étant une valeur touristique importante en raison de leur caractère pittoresque.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

La route constitue aussi un patrimoine construit qu'il sera nécessaire de gérer.

- Les ouvrages maçonnés remarquables seront restitués et entretenus.
- Une largeur de voie optimale sera adoptée en fonction des sites, une chaussée trop large générant vitesse,

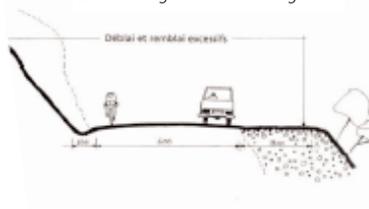
Les 3 profils suivants, sont ceux d'une route dite "d'importance inter-cantonale", nécessitant une chaussée de 6m de largeur.

Un profil de type B pose problème dès lors que l'emprise totale (accotement compris) est portée à 9m

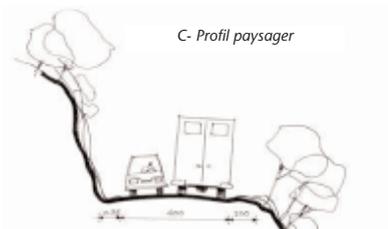
A- Profil type avant recalibrage



B- Recalibrage sans souci d'intégration



C- Profil paysager



accident et une dégradation des paysages.

■ Les opérations de talutage seront réduites au minimum, en remblais comme en déblais.

■ Les impacts visuels seront adoucis avec des techniques paysagères éprouvées :

- Traitements morphologiques des talus rocheux, replantation d'essences locales, etc...

- Le modelage aura pour effet de créer une transition entre les surfaces terrassées et les versants, il gommara l'artificialité des talus et atténuera les effets de contraste. La végétation s'implantera mieux.

En plaine, rien n'est jamais vraiment plat ! Le profil de la route compose un jeu savant de talus et de fossés, de bourrelets et d'écoulements.

Le recalibrage respectera ces éléments d'une simplicité remarquable.

Les nouveaux ouvrages s'intégreront de façon optimale dans les paysages :

■ Les remblais importants et les ouvrages massifs seront évités (*pont/tunnel, talus végétalisés*), un viaduc aura une incidence moindre qu'un large talus.

■ Dans les sites les plus emblématiques, l'utilisation de matériaux dits "traditionnels" sera privilégiée :

- murets et parapets en pierre ou de béton doublé de pierre en restituant les appareillages des murets existants,

- soutènements par gabions en pierre sèche.

■ Les glissières en bois seront une alternative aux glissières métalliques, à privilégier dans les espaces naturels.

■ L'usage du béton devra se limiter aux ouvrages de soutènement et de franchissement, avec une simplicité dans le traitement. L'usage de bétons banchés et colorés en harmonie avec les sols et roches avoisinants sera privilégié.

Exemples :

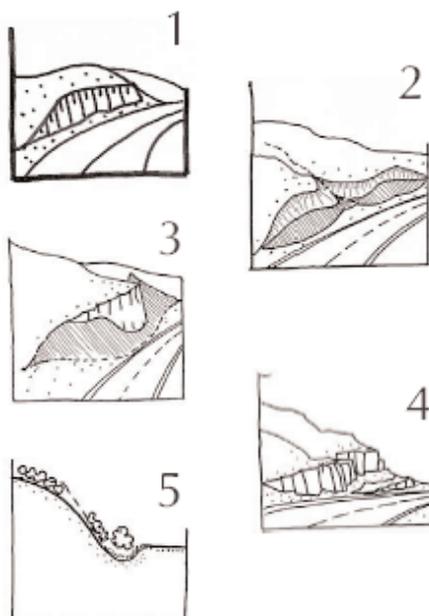
1 - talus classique

2 - reconstitution de talweg, en faisant varier la pente des talus pour restituer une continuité topographique.

3 - retournement de talus permettant de restituer, après végétalisation, un affleurement rocheux juché au milieu d'un versant avec un effet mimétique de relief naturel.

4 - talus entaillé en facettes, en jouant sur les pendages, les failles et les fissures naturelles pour atténuer l'entaille artificielle par effets d'ombre et de lumière.

5 - rectification en profil d'équilibre en "s" pour stabiliser l'entaille, atténuer les effets de coupure et favoriser l'implantation du couvert végétal.



- En accotement, les sols naturels seront maintenus.
- Les ouvrages de recueil des eaux pluviales seront traités avec discrétion sans revêtement discordant, pour favoriser la végétalisation spontanée.
- Les cunettes, bordures et éléments d'évacuation des eaux, devront être d'usage très ponctuel et utiliser les matériaux locaux (*dalles naturelles, pierre*) ou un béton teinté et structuré (*de gravillons, brossé ou balayé, teinté dans la masse*).

LES ABORDS

La gestion des abords de la route est importante ; l'entretien de la végétation, des fossés, la préservation du petit patrimoine et des ouvrages maçonnés permettent d'assurer la préservation des ambiances et de la beauté du paysage.

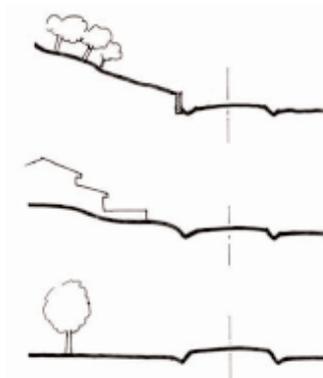
En forêt, l'inscription dans le site joue avec la souplesse du tracé et la limitation de l'emprise. La préservation des arbres en bordure permet de limiter les effets de coupure, d'ouverture dans le boisement.

Dans les terroirs, des oliviers et des mûriers, des fruitiers, alignés en limite du parcellaire bordent parfois les routes.

Les cyprès jouent un rôle de repère, ils marquent une entrée, un carrefour.... Ces arbres peuvent être associés à un muret de soutènement ou de clôture.

On trouve des chênes, des pins, vestiges de la végétation spontanée ou plantés pour leur effet décoratif.

Les alignements d'arbres structurent souvent le paysage, rythment le parcours et aident à la lisibilité du tracé routier. L'ombrage apporte un confort estival.



Selon qu'elle est en rupture de pente ou non, la route présente un profil adapté à chaque circonstance.

Beaux et fonctionnels, les fossés enherbés laissent s'écouler l'eau et le regard.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

La végétalisation des itinéraires bornera le parcours en augmentant sa lisibilité, elle peut également annoncer des difficultés ou des événements particuliers, en constituant des écrans...

- Il s'agira de mettre en scène le paysage perçu, en souligner la perspective, encadrer une vue, marquer une transition ou un seuil...
- La végétation jouera un rôle cicatrisant sur les franges des nouveaux tracés en gommant les blessures dans les reliefs et les sols et en limitant l'érosion.
- Un choix judicieux des essences (*densités et implantations*) en continuité de l'existant, permettra d'inscrire les linéaires dans le paysage.
- Au long des routes touristiques se créent, souvent spontanément, des aires de stationnement offrant des points de vue. Bitumés, négligés, ces délaissés constituent des points noirs du paysage routier.

Une solution serait d'isoler le belvédère de la route par des plantations.

- En règle générale, il faudra éviter les espaces résiduels, les traiter par des plantations, par la création d'aires de pique-nique, de repos, de stationnement.



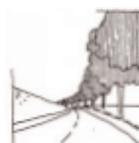
Ouverture en fermeture de vues



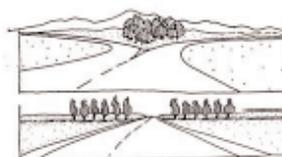
Dégagement, affirmation de perspective



Bosquet marquant un virage



Alignement extérieur soulignant la route



Séparation visuelle de deux directions divergentes.
Alignement de part et d'autre d'un carrefour



4/ LES ESPACES URBAINS

LES ENTRÉES DE VILLES ET VILLAGES

Transition entre l'espace urbanisé et son environnement proche, l'entrée doit signifier au mieux l'identité locale.

Autrefois, l'entrée était une porte marquant le passage entre le village aggloméré et la campagne (*effet rempart*), précédée de chapelles, d'oratoires qui signalaient un périmètre sacré autour du village.

Aujourd'hui, elle est devenue un long parcours d'approche où prolifèrent messages publicitaires, enseignes commerciales, hangars et parkings. C'est un ensemble chaotique, dispersé, désordonné qui contraste avec la convivialité des centres urbains.

Dans certains villages, elle est encore marquée par de magnifiques alignements de platanes, dont l'enfilade des troncs et la voûte majestueuse annoncent et précèdent l'architecture des façades encadrant les rues.

Sur le plan réglementaire, les formes de l'occupation des sols permettent de maîtriser cette transition.

Les aménagements paysagers et urbains viennent compléter les mesures réglementaires.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour être esthétique et fonctionnel, l'accès d'une agglomération devra résulter d'une volonté d'aménagement forte. Les formes urbaines, les caractéristiques architecturales, les types d'activités, la publicité, les modes de traitement des espaces publics sont étroitement dépendants.

- La végétation permettra de requalifier et d'embellir les entrées et les traversées de villes.
- Les plantations en alignement souligneront le cheminement principal, atténueront les effets disparates du bâti, et structureront l'espace.

- Le choix du mobilier urbain (*éclairage, banc, signalétique, jardinière,...*) devra faire l'objet d'une réflexion spécifique pour son intégration et l'image identitaire qu'il véhicule. Il tiendra compte du mobilier existant sur la commune.
- Favoriser la cohérence entre la voie et le milieu qu'elle traverse (*les attentes et les réflexes sont les mêmes dans des sites qui se ressemblent*).
- Un soin particulier doit être apporté au traitement des transitions (*porte de ville*). Les enchaînements doivent être cohérents, sinon ils seront surprenants et créeront des problèmes de sécurité. (*L'utilisateur identifie la section traversée et l'associe à un type de voie qu'il connaît*).



BORD DE MER

Sites pittoresques, souvent devenus sites urbains, les espaces littoraux se caractérisent par leur lumière et leurs couleurs, intensifiées par la présence de la mer.

Paysage remarquable, qu'il soit naturel ou urbanisé, le bord de mer présente de nombreux caractères propres à :

- Son climat, sec, ensoleillé et doux.
- Sa végétation à la fois rustique (*platane, micocoulier, chêne vert, pin parasol*) et exotique (*palmier, mimosa, aloès*).
- Son architecture qui présente une grande variété de styles allant du traditionnel régionaliste, passant par «les folies du XX^e siècle», palladien, moderne, mais souvent marquée par l'époque romaine (*toit plat ou peu pentu, couleur intense ou très contrastée, constructions massives*).



ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

En dehors des zones restées naturelles, il y a de plus en plus d'interpénétrations du végétal et du bâti. Il s'agira de redonner un caractère "humanisé", fort et affirmé par:

- Des voies bordées de promenades.
- Des plantations en alignement ou en bosquet permettant l'ombrage des cheminements.
- Un balisage intégré et pas agressif enclin à la promenade et non à la vitesse autoroutière.
- La suppression des points noirs paysagers (*conteneurs à ordures ménagères, décharges, fils électriques, ...*).
- Un entretien constant et systématique.
- La mise en valeur généralisée du sentier du littoral.
- L'utilisation de plantations à caractère méditerranéen affirmé pouvant parfois être exotique, pour redonner un caractère fort à des projets forts.



5/ LES AMBIANCES

LES ESPACES PUBLICS

Un traitement efficace des espaces publics consiste à en faire des espaces de qualité utilisés tout au long de l'année, de jour comme de nuit, pour diverses utilisations, où le caractère polyvalent est primordial.

Si la réalisation d'aménagements est nécessaire pour contribuer à une meilleure utilisation des espaces, ils contribuent également à l'intégration paysagère des lieux dans leur contexte car il est important que la nature des aménagements et leur mise en œuvre soient en adéquation avec le milieu.

La perception d'un paysage s'établit de deux façons : en vision lointaine et en vision proche.

-Dans la vision lointaine, le paysage se décompose par masses colorées, et la palette est limitée. La couleur de la végétation est prégnante en espace rural.

-Dans la vision proche, les formes et la palette de couleurs se précisent. Cette dernière s'enrichit, la palette des sols apparaît et la matière devient présente.

Mais au fil des saisons, les couleurs d'un paysage varient en fonction de la luminosité des ciels, de la hauteur du soleil et de la végétation qui perd ses feuilles en automne et se pare de fleurs au printemps.

LES SOLS

Les sols doivent être appréhendés en fonction des caractéristiques et de l'identité architecturale du site, de la symbolique et de l'usage de l'espace...en fonction de l'esprit des lieux.

Le choix du traitement doit se fonder sur une recherche optimale de fonctionnalité, de lisibilité et d'harmonie.



Le sol occupe en général près de 30% du champ de vision de l'utilisateur, et sa lecture se fait selon deux points de vue :

- Lointain, où la structure et la couleur d'ensemble donnent une première impression
- Proche, où la texture, la couleur et les motifs sont perceptibles.

Le revêtement du sol se place comme un outil incontournable dans le projet de structuration et de personnalisation des espaces. Il a pour fonction de :

- Réaliser une nouvelle répartition dans l'affectation des sols (*cheminements, bandes de roulement, stationnement,...*)
- Homogénéiser un lieu
- Mettre en valeur l'architecture présente

Le choix des matériaux est à définir en fonction de différents critères : leur composition, leurs formes et déclinaisons (*pavé, dalle,...*), leur aspect-texture-confort, leurs couleurs - l'entretien et le vieillissement, leur prix de revient et les coûts de mise en œuvre.

Il s'agira d'éviter les juxtapositions hasardeuses de matériaux et de calepinage qui nuisent à l'unité ainsi que les contrastes de couleurs importants (*les sols trop blancs à forte réverbération ainsi que le noir bitume*).

Les bordures : La bordure est un élément identitaire de l'espace public, elle donne une image et ordonne les implantations (*meublement ou végétaux*) par rapport à ses alignements. Des hauteurs distinctes devront être envisagées en fonction de leur utilisation (*marquage au sol, nez de trottoir...*).

Les trottoirs : La largeur de passage doit être d'au moins 1,40m, limitant les rétrécissements ponctuels... Dans le cas de trottoirs existants inférieurs à cette largeur, aucun mobilier urbain ne devra être implanté, hors éléments de protection.

Un rapport de 2/3 (*cheminement piétons*), 1/3 (*installations et équipements*) est à respecter.



Les voies étroites du centre-ville imposent d'autres dispositifs de partage de l'espace : l'installation de linéaires de protection sur un ou deux côtés de la rue est nécessaire - Un choix de dallage de chaussée pour véhicules et piétons.

L'accessibilité et la forme des obstacles seront à prendre en compte (*normes AFNOR pour les handicapés*).

Principaux textes législatifs et réglementaires concernant l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Arrêté d'application du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 relatif à l'accessibilité des installations ouvertes au public existantes et à l'adaptation des services de transport public (art. 4 et titre III maintenus par le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006)

NORMES

NF P98-351/cheminements - insertion des personnes Norme S 32-002 (2004) Acoustique - insertion des personnes handicapées - répétition sonore des feux de circulation à l'usage des non-voyants ou des malvoyants.

LE MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain est une notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public d'une ville pour répondre aux besoins des usagers. Ce sont eux qui côtoient et utilisent le mobilier urbain dans leur vie quotidienne (*bancs, poubelles, corbeilles, éclairage public, affichage, jeux pour enfants, potelets, barrières, bornes, horodateurs, feux tricolores, grilles d'arbres, abribus,...*).



Mais les besoins des usagers de l'espace public sont nombreux, et il s'agira de créer des lieux conviviaux, uniques, originaux, car les espaces urbains sont la vitrine de la ville et le reflet de son identité.

Pour les objets ayant un rôle de signalétique, ils pourront prendre des couleurs et des formes particulières permettant de les repérer. Mais rien n'empêche de donner plusieurs fonctions à un seul objet.

Il faut restreindre la diversité des modèles pour une meilleure lisibilité de la ville. Il doit être situé à l'interface des espaces piétons/véhicules, le long et au plus près de la chaussée, dans l'alignement ou parallèlement aux autres composants de l'espace public. Ce sont de typologies indicatives et non contractuelles.

Pour éviter la surabondance de mobilier, il faudra mener une étude qui prenne en compte l'ensemble de la zone à réaménager et toutes les fonctions à lui assigner.

L'ensemble des décisions pourra être repris dans une "charte" qui définira les orientations stratégiques sur l'ensemble de la ville, et qui garantira l'homogénéité des formes, des couleurs, et des matériaux du mobilier pour leur intégration dans l'environnement.

LA COULEUR

La couleur s'inscrit dans le paysage bâti.

Elle contribue à l'unité entre les volumes, elle établit une relation entre la végétation alentour par accord ou contraste chromatique.

Elle participe du pittoresque des lieux et de l'insertion du projet dans les rythmes saisonniers.



Elle détermine la qualité de la perception visuelle, par effet de contraste ou par mimétisme avec son environnement.

La couleur du projet s'insère dans un paysage perçu par tous. Elle doit s'harmoniser à son environnement pour maintenir la qualité des lieux, d'autant que les textures des matériaux utilisés jouent sur les tonalités, les luminosités et sur la qualité des couleurs perçues.

ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'observation de l'environnement permettra de choisir "la couleur" en évitant monotonie et discordance. Il faudra ainsi :

- Respecter la tonalité ambiante.
- Maintenir l'équilibre des couleurs entre elles.
- Jouer avec les couleurs froides et chaudes, fondues en camaïeu ou se répandant ponctuellement par contraste. Les jeux subtils d'harmonies contrastées, complémentaires ou en camaïeu entre façades enduites, encadrements, menuiseries, toitures... permettront de valoriser un front bâti ou de personnaliser une construction.
- Le choix des matériaux, leur texture, leur couleur, leur symbolique ou leur connotation culturelle, devront garantir l'insertion et l'harmonie dans le paysage.
- La qualité de leur mise en oeuvre conditionnera enfin l'effet d'ensemble.
- Une étude simulant les effets obtenus par rapport au paysage sera nécessaire.

Celle-ci prendra en compte les notions de saison, heures, temps, lumière qui sont autant d'éléments qui modifient la perception colorée des lieux.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Longtemps oublié des projets d'aménagement urbain, l'éclairage fait l'objet désormais de toutes les attentions.

La nuit, l'éclairage public, qui constitue d'abord un élément de sécurité, contribue à l'embellissement des espaces publics.

LES LAMPES.....

Leur évolution a permis de réaliser des ambiances et d'obtenir des tonalités encore inimaginables il y a quinze ans. En éclairage extérieur, ce sont principalement les lampes à décharge qui sont utilisées. Elles ont vu leur efficacité lumineuse, leur durée de vie et leur indice de rendu des couleurs considérablement améliorés. Les lampes aux iodures métalliques à brûleur céramique prennent peu à peu la place des lampes sodium haute pression, et les leds qui affichent une efficacité lumineuse de 50lm/W (*lumens par watt*) commencent à être performantes pour mettre en lumière les façades des bâtiments.

Le développement des lampes a conduit les fabricants à élaborer des luminaires favorisant l'effet lumineux plutôt que l'objet lumineux, mais aussi plus performants et économiques.

FONCTIONNALITÉ ET AMBIANCES

Le projet d'éclairage public doit tenir compte d'un certain nombre de paramètres comme :

- La typologie de ses espaces (*urbains, bâtis, paysagers, publics*)
- Les projets de constructions, d'aménagements urbains, d'équipements et d'infrastructures
- Le comportement des usagers
- Les matériels installés, leurs performances
- Les consommations d'éclairage
- Le type de voies à éclairer : en effet, la norme EN13-201-2 (*et les recommandations de l'AFE*) prescrit des



niveaux d'éclairage ou de luminance, des facteurs d'uniformité, en fonction des catégories de voies (*avec usagers motorisés, à double sens, voies express, etc, à usage piétonnier, mixte, etc.*)

Mais la réglementation n'empêche pas une réflexion plus large sur la vision nocturne de la ville.

Les luminaires doivent être conformes à la norme EN 60 598.

ECLAIRAGE DES VOIRIES CONTEMPORAIN

Il se définit par une typologie qui comporte :

- La typologie de la voirie (*gabariet et caractéristiques des bâtiments, trottoirs, arbres, chaussées, mesure de la circulation, des commerces, des logements...*)
- La disposition spatiale des points lumineux
- Les caractéristiques visuelles et techniques de tous les éléments de l'infrastructure : mâts ou consoles, luminaires, sources et miroirs, câbles, fixations, accessoires,...
- Des mesures de l'effet spatial selon des critères photométriques (*mesures objectives et normes*) et selon des appréciations subjectives (*critères individuels, sociaux et culturels*).
- Un réseau d'alimentation, un système d'entretien, un système de gestion
- Le coût d'investissement et d'exploitation du système et de son infrastructure en amont

Il sert aussi parfois à mettre en valeur les monuments historiques ou les parcs et jardins, souvent dans le cadre d'un spectacle.

Les concepteurs lumière maîtrisent l'ensemble des facteurs qui régissent un projet de lumière urbaine et architecturale: élaboration d'un concept original conforme à l'esprit du projet d'architecture ou d'aménagement, prise en compte de l'environnement nocturne existant, détermination des ambiances et de mises en scène, choix du mobilier, des



appareils d'éclairage et des lampes, respect du programme, des niveaux d'éclairage, calcul des coûts d'investissement.

Lorsqu'il est mal conçu ou mal contrôlé, il peut être :

- Source de nuisances ("*lumière intrusive*" chez les riverains, *grésillements gênants, gêne pour l'observatoire astronomique, la circulation ou la navigation aérienne à cause de phares, de lasers, ou de canons de lumière*).
- Source de risques et de dangers, par exemple d'incendie, d'électrocution, d'accident suite à un éblouissement ou de déclenchement de crises d'épilepsie sous certains éclairages stroboscopiques
- Source de pollution lumineuse, avec des impacts immédiats ou différés pour l'environnement nocturne, notamment en troublant le rythme biologique de la faune et de la flore.

La lumière naturelle est la moins coûteuse des sources d'éclairage, mais elle peut nécessiter des protections contre la surchauffe, notamment dans les pays chauds.

L'EAU

Dans le Var l'eau a une importance majeure. Elle est omniprésente dans les villes et les villages du département, tant par son utilité que pour l'humanité qu'elle procure. L'eau prend la couleur de ce qui l'entoure. Elle est un élément changeant du paysage. Un sable ocre jaune colore l'eau de reflets mordorés, tandis qu'une eau fermée, entourée de forêts reflétera la couleur du ciel et le vert sombre des arbres.

La végétation abondante et variée qui borde la rivière avec l'étagement des herbacées, des arbustes et des arbres, forme un linéaire qui marque la présence de l'eau dans le paysage : la ripisylve, un milieu privilégié pour la faune et la flore.

Le feuillage filtre la lumière et limite le réchauffement de la



rivière, apportant ombrage et fraîcheur en été.

Le système racinaire stabilise les berges et joue un rôle de barrière filtrante entre le terroir environnant et l'eau.

La végétation favorise les infiltrations, limite le ruissellement et l'érosion.

Cette végétation à feuilles caduques, aux ambiances et aux couleurs fluctuantes avec les saisons, contraste avec l'uniformité des garrigues et des pinèdes des versants.

Le paysage qui en découle constitue un patrimoine à préserver.

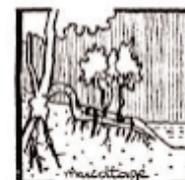
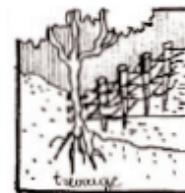
En milieu agricole, l'agrandissement des parcelles, l'effacement des limites et la suppression de fossés, n'ont pas tenu compte du climat. Il en résulte des ruissellements non contrôlés, provoquant une érosion chronique des sols, des ravinements, des zones de stagnation de l'eau, qui sont autant d'atteintes aux cultures.



ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

La préservation des milieux aquatiques étant un enjeu tant écologique, paysager que culturel, elle devra se fonder sur :

- Un entretien nécessaire et un renforcement de la ripisylve pour la protection des berges et la variété du paysage.
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager et ouvrages liés à l'eau.
- Le maintien des zones d'expansion naturelle de la rivière hors aménagements lourds.
- La conservation des sources, zones humides de grand intérêt.
- Le maintien des fossés drainants et leur cortège végétal.



LA VÉGÉTATION

Au-delà d'un intérêt purement environnemental, la végétalisation d'un espace joue un rôle "social" non négligeable en étant un facteur de convivialité, de confort, de sécurité, de repère... Végétaliser un site, le rendre plus respirable, l'humaniser .

Tout végétal, en tant qu'être vivant possède ses exigences propres et ne s'adapte donc pas à toutes les situations ou tous les milieux. En bref, on ne plante pas n'importe quoi, n'importe où... Ainsi une opération de végétalisation relève souvent de choix complexes.

Il est primordial de tenir compte de l'essence végétale, de sa capacité d'adaptation à l'écologie environnante (*la végétation, le sol, le climat*), à l'espace urbain (*l'urbanisme, l'architecture*), à l'histoire et à la symbolique du lieu et de l'arbre, à son évolution propre qui engendre sa valeur esthétique et donc affective.

Les arbres, contribuant au confort de l'espace urbain, structurent et soulignent les lieux. La végétation a également un effet de régulateur thermique non négligeable.

Il faut tenir compte du volume destiné aux racines qui doit égaler le volume destiné au feuillage...d'où un travail sur les réseaux souterrains à mener. La végétation doit être homogène, à dominante méditerranéenne, sans exclure des plantes exotiques.

Le sol du Var comporte de nombreuses caractéristiques qui favorisent certaines essences végétales. Leur connaissance est indispensable pour définir les plantations que l'on souhaite intégrer au paysage.

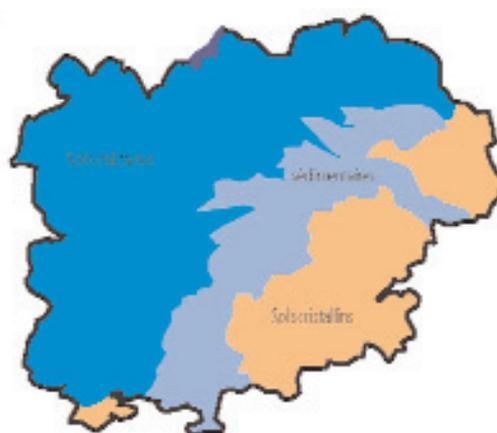
Trois grands types de sol et de végétation sont présents et caractérisent le paysage du Var.

- Les sols calcaires
- Les sols cristallins
- Les sols sédimentaires situés dans les plaines.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE PLANTATIONS

Il faudra tenir compte de :

- La qualité des plants.
- La provenance : plus elle est proche, plus l'arbre sera habitué au climat et aux composants du sol.
- Le développement de la couronne, afin de prévoir l'espace aérien nécessaire (*sans obstacle : construction, réseaux, autres plantations,...*).
- La qualité des travaux de plantation (*trou de fouille plus volumineux que les racines, terre propre, aérée pour laisser passer l'eau et l'air,...*).
- La fragilité des arbres, face à diverses agressions (*section de racines, l'imperméabilisation du sol proche, chocs sur le tronc, surcharge de terre, ...*).
- L'entretien de la plantation.
- Les besoins en eau: aujourd'hui il est indispensable de mettre en place des essences parfaitement adaptées aux sites et peu exigeantes en eau.



L'utilisation de végétaux est importante pour l'insertion paysagère du bâti et la qualification de ses abords, surtout lorsque les constructions sont en site isolé.

En milieu urbain

Connaître le système racinaire et son développement (*volumineux et puissant, restreint, traçant, pivotant...*), afin de prendre toutes les précautions nécessaires en adéquation avec la nature, le volume disponible et l'encombrement éventuel du sous-sol sous peine de dommages.

En règle "générale" l'espace occupé par le système racinaire est l'équivalent du système aérien de l'arbre adulte sans contrainte.

Tenir compte de la présence des réseaux en sous-sol : il est possible de planter des arbres à faible développement racinaire ou d'imaginer des jardinières qui réhausseraient les racines et augmenteraient le volume de terre végétale (*surtout en milieu urbain*).

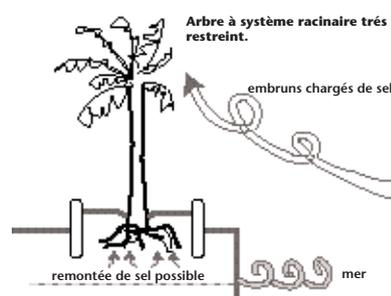
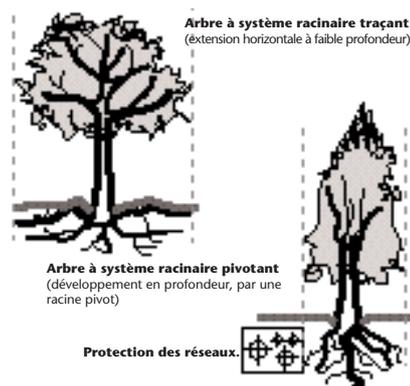
En bord de mer

S'attacher à ne planter que des espèces halophytes, c'est à dire supportant le sel tant transporté par les embruns qu'émanant de couches souterraines. Là encore, la jardinière peut être une solution pour optimiser le développement racinaire.

LE FLEURISSEMENT

Le fleurissement d'un lieu se caractérise par la couleur, la forme, la taille (l'échelle), et souvent le parfum du matériau végétal employé.

Il s'agit d'un événement ponctuel, éphémère, lié aux saisons, qui concerne la plupart des espèces végétales. Il est la dernière



étape d'un projet d'aménagement ou d'équipement, dont il permet de renforcer la dimension humaine et esthétique. Afin que les espaces urbains publics ou privés soient plus accueillants, il peut être très intéressant de mettre en œuvre des actions de fleurissement adaptées. Celles-ci devront faire l'objet de réflexions préalables pour garantir les conditions d'équilibre naturel et définir des critères d'harmonie notamment la couleur et les spécificités d'un site.

La couleur

Fleurir, c'est faire des choix de motifs colorés, pour une période donnée.

Ces motifs résultent de l'association de couleurs, en harmonie ou contrastées, employées par petites touches ou en masse, sachant qu'une couleur n'est jamais perçue isolément, mais toujours par rapport à celles qui l'entourent.



La couleur est caractérisée par la nuance, la valeur, la saturation.

■ LA NUANCE définit la place de la couleur dans le cercle chromatique des couleurs primaires (*rouge, bleu, jaune*).

Les couleurs froides (*bleu, vert, violet*) donnent un effet de recul, de profondeur. Elles augmentent les distances apparentes du jardin.

Les couleurs chaudes (*rouge, orange, jaune*) paraissent avancer dans l'espace. On peut les utiliser pour marquer un axe, faire ressortir un élément.

■ LA VALEUR définit la quantité de lumière réfléchi par la couleur (*valeur claire, proche du blanc et valeur foncée proche du noir*). La valeur change en fonction de différents facteurs:

- de l'heure de la journée (*midi, soir*)
- du climat (*soleil, pluie, ...*)
- des saisons (*l'été, luminosité maximale, surtout le littoral, la valeur des teintes chaudes est atténuée par le soleil*).

La valeur est aussi un dispositif d'adaptation naturelle des végétaux à leur milieu (*la couleur grisée réfléchit la lumière et limite la perte d'eau*).

- LA SATURATION est fonction de la concentration de la couleur. Plus on augmente la quantité de couleur, plus on sature le mélange. Dans chaque paysage, il existe des couleurs dominantes. Les coloris les plus répandus dans le Var sont l'ocre, la terre de sienne et le vert.

PRESCRIPTIONS CHROMATIQUES

En toute saison, une opération de fleurissement doit tenir compte du "critère couleur", sachant que l'intérêt réside dans la création d'ambiances différentes, générée par la puissance de teintes foncées.

Pour garantir la qualité des ambiances colorées, il est nécessaire de **respecter certaines règles**.

Dans un premiers temps, il est souhaitable de choisir parmi une des options suivantes :

- HARMONIE : couleurs adjacentes sur le cercle chromatique, ayant un pigment en commun (*rouge/orangé ; bleu/vert*). Les relations existantes entre les diverses parties de la composition et l'environnement immédiat concourent à produire un même effet d'ensemble.

- CAMAÏEU : variation de saturation d'une même nuance colorée, permettant des effets de relief sans atténuer la qualité de la couleur de base.

- CONTRASTE : association de couleurs complémentaires, qui s'opposent souvent de façon frappante, augmentant les vibrations et les jeux de lumière (*jaune/bleu ; rouge/vert*).

Le projet devra consister à choisir une couleur dominante, puis à rechercher une ou plusieurs nuances colorées par petites touches ou masse.

L'effet dépend de l'étendue relative des zones colorées



(de grandes surfaces colorées seront vues de façon distincte).

- Il faut **respecter l'association de couleurs**, certains coloris étant très difficiles à associer (*exemple le jaune et le rose*).
- Il faut veiller à **ne pas utiliser une trop grande quantité de couleurs vives** afin d'éviter le phénomène de saturation.
- Le blanc permet d'isoler différentes couleurs voisines. Le gris donne de la valeur et de l'éclat aux couleurs placées côte à côte.
- Dans le cas de la création de nombreux motifs colorés de tailles réduites, les associations de teintes pastel sont faciles à réussir (*la prairie en est un bel exemple*). Sur de petites surfaces, **la qualité de la composition colorée repose sur un nombre de motifs limités**.

LES ESPACES DE FLEURISSEMENT

L'espace privé

- **LE BALCON** : micro jardin, élément décoratif d'une façade, il représente en miniature l'ensemble du paysage que l'occupant désire avoir devant ses yeux. Il doit pouvoir être un élément de composition d'ensemble de la façade sur laquelle il est posé. L'ornementation, par des associations de couleurs et de plantes, peut être un atout majeur pour ce type de composition.
- **LE JARDIN** : plus statique, il tente de faire croire à un espace plus vaste par le jeu de trompe-l'oeil et de miniaturisation des éléments décoratifs. S'inspirer des jardins classiques permet d'entretenir ces illusions. Différentes solutions existent comme délimiter des lieux de fonction et d'ambiances différentes (*haies, murets, talus,...*) où tout un système de correspondance entre la maison et le jardin peut être



imaginé (*seuil, passage, repos, divertissement, etc...*).

La simplicité doit prévaloir sur l'ornementation.

A la perception visuelle du jardin, s'ajoute la découverte par les autres sens (*odorat, goût,...*).

L'espace public

■ LA ROUTE, LA RUE sont des outils de découverte du territoire, des paysages naturels, ruraux ou urbains. L'alignement d'arbres bordant la route canalise le regard vers l'entrée du village, à l'image d'un seuil à franchir; le fleurissement n'est alors pas nécessaire. Le carrefour, le giratoire, doit s'intégrer à son environnement spécifique. Il peut recevoir un fleurissement sans devenir systématiquement un jardin, un musée ou une vitrine fleurie à un moment de l'année.

■ LA PLACE, LE MAIL, L'ESPLANADE ont des caractéristiques similaires. Ce sont des surfaces planes, vastes, orientées, plantées régulièrement d'arbres, au revêtement de sol simple. Un fleurissement sans tapage participe à l'ambiance générale et peut contribuer à la qualité de ces espaces et à leur équilibre.

■ LE PARC : son intérêt réside dans sa découverte ; celui-ci est souvent perçu d'un seul coup d'œil. Dans le contexte de la création de parcs classiques (*ex : les jardins à la française de Le Nôtre*), la notion de mouvement est importante pour donner l'illusion de grandes étendues (*par le suspense des perspectives, de la surprise des bosquets, des sources cachées, etc...*). Le déplacement est une des composantes essentielles à prendre en compte dans l'aménagement du parc.



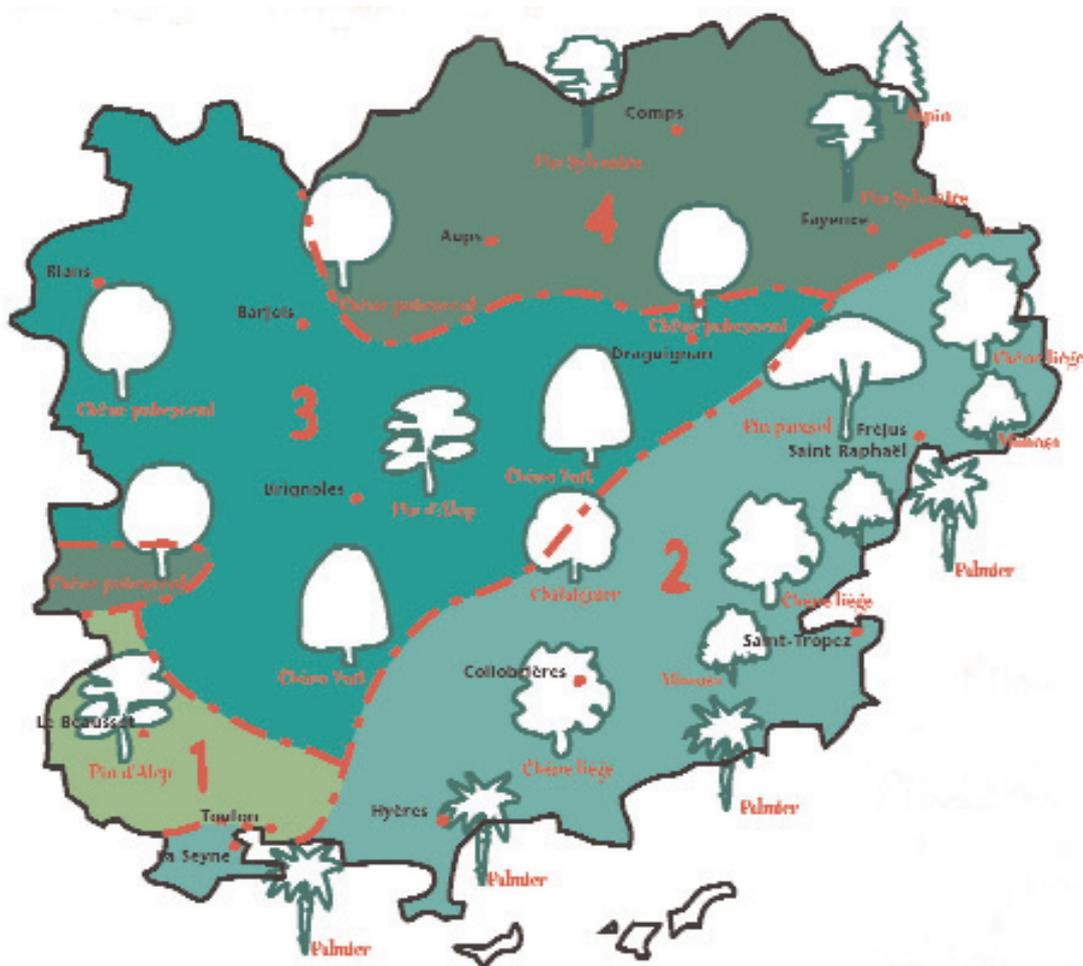
IMPORTANT

Si du mobilier spécifique doit être utilisé pour la végétalisation d'un espace urbain, les choix liés à la nature, la taille, la forme, le contenu et les couleurs de celui-ci devront être intégrés à l'ensemble des réflexions.

LES PRINCIPALES ESSENCES VÉGÉTALES RENCONTRÉES DANS LE VAR :

ARBRES & ARBUSTES

Secteurs naturels et végétation



SECTEUR 1 :
LITTORAL CALCAIRE
Climat méditerranéen chaud et sec

SECTEUR 2 :
LITTORAL CRISTALLIN
Sols siliceux - climat doux

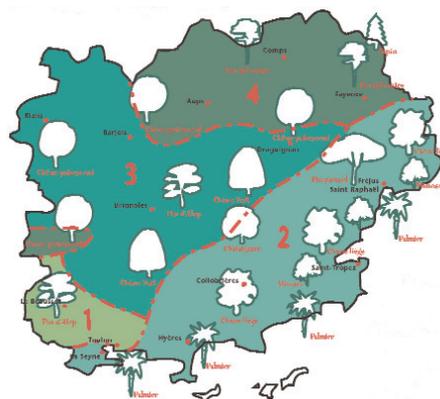
SECTEUR 1 :
COLLINES ET PLAINES
CALCAIRE
climat méditerranéen chaud et sec

SECTEUR 1 :
FRONT ALPIN
Sols calcaires - apparition flore alpine

LES ESSENCES VÉGÉTALES

Les Conifères :

SECTEUR 1 Le littoral calcaire climat méditerranéen chaud et sec	SECTEUR 2 le littoral cristallin sols silicieux - climat doux	SECTEUR 3 Les collines et plaines calcaires climat méditerranéen chaud et sec	SECTEUR 4 Le front alpin sols calcaires - apparition flore alpine
Arbre aux 40 écus	Arbre aux 40 écus	Arbre aux 40 écus	Cèdre de l'Atlas
Cèdre de l'Atlas Cyprés bleu Cyprés de Leyland Cyprés vert	Cèdre de l'Atlas Cyprés bleu Cyprés de Leyland Cyprés vert	Cèdre de l'Atlas Cyprés bleu Cyprés vert	Sapin d'Espagne
Pin d'Alep Pin parasol	Pin d'Alep Pin noir Pin parasol	Pin d'Alep Pin noir Pin parasol	
Thuya d'occident	Thuya d'occident	Sapin d'Espagne Thuya d'occident	



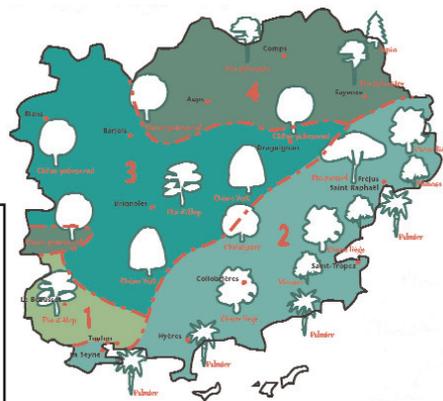
Les Palmiers :

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Palmier chanvre Palmier dattier Palmier des Canaries Palmier nain (Chamaerops)	Palmier chanvre Palmier dattier Palmier des Canaries Palmier nain (Chamaerops)	Palmier chanvre
Washingtonie filamenteuse	Washingtonie filamenteuse	



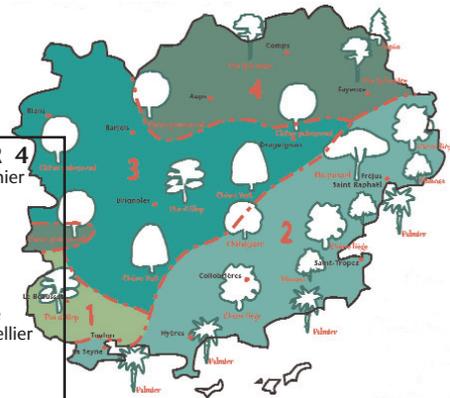
Les Feuillus Persistants :

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Arbousier	Arbousier	Chêne vert
Brachycton	Brachycton	Dracaena indivis
Caroubier Chêne vert	Caroubier Chêne liège Chêne vert	Laurier rose Laurier sauce
Dracaena indivis	Dracaena indivis	Magnolier grandes fleurs
Eucalyptus à bec Eucalyptus compact Eucalyptus gommier bleu Eucalyptus de Gunn Eucalyptus robuste	Eucalyptus à bec Eucalyptus compact Eucalyptus gommier bleu Eucalyptus de Gunn Eucalyptus robuste,	Mimosa des 4 saisons
Faux poivrier Filao à tiges de Prêle	Faux poivrier Filao à tiges de Prêle	Olivier
Goyavier du Brésil Grévilée géante	Goyavier du Brésil Grévilée géante	Photinie serrulée
Laurier rose Laurier sauce	Laurier rose Laurier sauce	Troène du Japon
Magnolier grandes fleurs Mimosa à bois noir Mimosa bleu Mimosa chenille Mimosa d'hiver Mimosa des 4 saisons	Magnolier grandes fleurs Mimosa à bois noir Mimosa blanchissant Mimosa bleu Mimosa chenille Mimosa d'hiver Mimosa des 4 saisons	Yucca magnifique
Nerprun alaterne	Nerprun alaterne	
Olivier Oranger bigaradier	Olivier Oranger bigaradier	
Photinie serrulée	Photinie serrulée	
Troène du Japon	Troène du Japon	
Yucca magnifique	Yucca magnifique	



Les Feuillus Caducs :

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4
Acacia de Constantinople Amandier Arbre de Judée	Acacia de Constantinople Amandier Arbre de Judée	Amandier Arbre de Judée Aubour faux ébénier Aune de Corse	Aubour faux ébénier Aune de corse
Catalpa commun Chêne blanc	Catalpa commun Châtaignier Chêne blanc Chêne rouvre	Catalpa commun Châtaignier Chêne blanc Chêne rouvre	Charme houblon Chêne blanc Chêne rouvre
Erable de Montpellier Erable negundo	Erable champêtre Erable de Montpellier Erable negundo	Erable champêtre Erable de Montpellier Erable negundo Erable sycomore	Erable champêtre Erable de Montpellier Erable sycomore
Faux Vernis du Japon Févier à 3 épines	Faux Vernis du Japon Févier à 3 épines	Faux Vernis du Japon Févier à 3 épines Frêne à fleurs Frêne oxyphyllé	Hêtre Fayard
Gattilier	Gattilier	Gattilier	Marronnier d'Inde
Lagerstrémie des Indes Lilas des Indes	Lagerstrémie des Indes Lilas des Indes	Marronnier d'Inde Micocoulier Mûrier feuilles de Platane	Noisetier Noyer
Marronnier d'Inde Micocoulier Mûrier feuilles de Platane Mûrier à papier Mûrier blanc	Marronnier d'Inde Micocoulier Mûrier feuilles de Platane Mûrier à papier Mûrier blanc	Mûrier à papier Mûrier blanc	Orme de Sibérie
Noisetier Noyer	Noisetier Noyer	Noisetier Noyer	Paulownia tomenteux Peuplier de Simon Platane feuilles d'Erable Prunier de Pissard
Olivier de bohême Oranger des Osages Orme de Sibérie	Olivier de bohême Oranger des Osages Orme de Sibérie	Oranger des Osages Orme de Sibérie	Robinier boule Robinier de Besson Robinier faux acacia
Paulownia tomenteux Platane feuilles d'Erable Prunier de Pissard	Paulownia tomenteux Platane feuilles d'Erable Prunier de Pissard	Paulownia tomenteux Peuplier de Simon Platane feuilles d'Erable Prunier de Pissard	Sorbier des oiseleurs
Robinier boule Robinier de Besson Robinier faux acacia	Robinier boule Robinier de Besson Robinier faux acacia	Robinier boule Robinier de Besson Robinier faux acacia	Tilleul de Hollande
Sophora du Japon	Sophora du Japon	Sophora du Japon	
Tamaris d'Angleterre Tamaris de Printemps Tilleul argenté	Tamaris d'Angleterre Tamaris de Printemps Tilleul argenté	Tilleul argenté Tilleul de Hollande	



CONCLUSION

Aujourd'hui, plus que jamais il devient nécessaire et urgent d'anticiper le développement des activités humaines et d'accompagner l'évolution de leurs formes physiques.

Il devient également essentiel pour notre société, de faire dialoguer entre elles identités anciennes et représentations contemporaines, afin de créer l'harmonie d'un paysage nouveau qui soit porteur de sens pour nous et les générations à venir.

Parce qu'il est un atout majeur du développement local, parce qu'il contribue au bien-être individuel et à l'épanouissement social, le paysage est l'affaire de tous !